

BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE

SERVICE
des

Études Économiques

BULLETIN

d'Information et de Documentation

Publication bimensuelle.

IX^{me} année. Vol. I. N° 4

25 février 1934.

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

DISCOURS DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Messieurs,

La mort a frappé à coups redoublés autour de nous. Le plus illustre des Belges, le Souverain le plus populaire, a été enlevé inopinément à l'affection du Pays et à l'admiration des autres peuples.

La Banque Nationale s'est associée, avec une profonde émotion, à ce grand deuil et vous avez tous présent à l'esprit un tribut d'hommages et d'éloges qui est sans doute le plus unanime et le plus international qui ait jamais salué la mémoire d'un Belge.

Mais à cette place, il me sera permis de dire que le Roi Albert, toujours préoccupé des grands intérêts économiques, suivait avec attention les travaux et la situation de l'Institut d'émission. Chaque fois que j'avais l'honneur de lui en rendre compte, il me marquait son entière approbation de notre politique d'or, et il se réjouissait de la solidité de notre situation monétaire :

« C'est la base de notre économie nationale, disait-Il; Monsieur le Gouverneur, veillez-y bien! »

La crise et son évolution l'occupaient constamment. Il savait l'effort incessant et tragique de nos industries d'exportation et combien le chemin du redressement était long et semé de traverses; mais Il avait passé par d'autres épreuves et, confiant dans le passé et le caractère tenace de notre peuple, Il regardait l'avenir avec cet admirable et calme courage qui était la marque essentielle de Son caractère. Au témoignage de Kant, il n'y a rien de plus grand au monde que la loi du devoir dans notre conscience. Par son tranquille héroïsme, son sentiment indéfectible du devoir, c'est vraiment un grand Roi que nous avons perdu et que la Nation pleure d'un cœur unanime.

Notre seul réconfort c'est de saluer en S. M. Léopold III le digne héritier des fortes traditions de Son

illustre père, comme en témoigne éloquemment le noble et émouvant discours par lequel Il a, avec autant de grandeur que de simplicité, inauguré Son règne.

Puisse ce règne être long, fécond et heureux!

* * *

Avant que le Pays tout entier ne fût plongé dans le deuil, la Banque Nationale avait été durement éprouvée. Le 24 décembre 1933, M. le Vice-Gouverneur Henri Fabri nous était inopinément enlevé. Moins de deux mois plus tard, le 13 février 1934, son successeur, M. René Tilmont, était frappé ici au milieu de son travail.

Tous deux étaient des hommes d'une haute valeur, à laquelle leur modestie et leur simplicité ajoutaient un grand charme. Tous deux étaient des banquiers de premier ordre. Ils avaient beaucoup de traits en commun malgré la diversité des voies qu'ils avaient parcourues dans la vie. L'un appartenait à une de nos familles patriciennes, où l'on est banquier de père en fils, depuis plus de cent ans. L'autre était entré à la Banque au bas de la hiérarchie, et s'était élevé au premier rang. Mais tous deux avaient une vaste expérience, un sens juste des affaires, la même sagacité, ce même sentiment impondérable du risque et cet équilibre de prudence et d'entreprise, sans lesquels on ne peut diriger le crédit et que seules une longue expérience et de fortes traditions font acquérir.

Au nom de la Banque, j'ai prononcé ailleurs leur éloge; je dois me borner à leur rendre devant vous l'hommage réitéré de la gratitude profonde que nous leur conservons pour leurs éminents services, et le souvenir ému que nous gardons de leurs qualités insignes d'esprit et de cœur, non moins que de la courtoisie affectueuse de leurs relations.

Vous avez lu notre rapport annuel : je puis donc me borner à quelques observations générales.

La situation monétaire.

Notre situation monétaire est meilleure que jamais. Nous avons commencé l'année 1933 avec 13 milliards 13.846.000 francs d'or; nous l'avons terminée avec 630.000.000 de francs de plus et une proportion de couverture de 68,08 p. c., alors qu'en or notre statut ne nous en impose que 30 p. c.

Les mouvements récents de métal jaune autour du dollar n'ont pas influencé la force et la stabilité de ces réserves. C'est dire que nous n'avons que faire en Belgique de manipulations monétaires, hasardeuses et toujours décevantes. Nous avons montré que nous sommes en mesure de nous maintenir à l'étalon-or, à sa parité actuelle, quoi qu'il arrive ailleurs, et nous nous y maintiendrons.

L'évolution de la crise.

Sur la conjoncture économique et l'état d'évolution de la crise, les conclusions de notre rapport sont modérées mais restent confiantes. Elles constatent que dans l'ensemble, l'année 1933 a été moins défavorable que 1932. Elles soulignent un effort appréciable d'adaptation et certains symptômes de redressement, mais sans se dissimuler combien la lutte est pénible et difficile pour nos industries d'exportation. Malgré cette réserve et la lenteur inévitable du redressement, nos vues ont paru trop optimistes à certains. Puis-je rappeler que nous sommes habitués à ces divergences d'appréciation ?

Quand dès 1927 nous mettions le public en garde contre la folie de la spéculation qui l'entraînait, et que dans la suite nous revenions avec insistance sur nos conseils de prudence, nos appréciations ont été traitées de pessimisme déplacé. Vous savez comment les événements nous ont jugés. Nous maintenons donc avec confiance les conclusions de notre rapport.

Qu'on me permette à ce sujet une observation générale !

On accuse volontiers de la crise les institutions sur lesquelles est basée notre vie politique et économique. Mais avant de s'en prendre aux principes, qu'on se souvienne donc des erreurs des hommes : erreurs, notamment, de la masse des électeurs réclamant des dépenses sans cesse accrues; erreurs de la masse du public, lancée éperdument à cette poursuite des gains sans travail, à laquelle je viens de faire allusion; erreurs de mégalomanie dans la conception et l'extension des entreprises et des cultures, chez nous et ailleurs ! Tout cela peut s'expliquer et être excusable, mais quand tant de fautes ont été commises pendant si longtemps et dans les domaines les plus divers, croit-on que le mal puisse se réparer par des panacées et en un temps très court ?

Certes, il faut regarder toutes ces graves difficultés en face et n'écarter aucune réforme féconde ni aucune mesure utile. Mais parmi les facteurs moraux, aussi puissants dans la bataille économique qu'à la guerre,

il ne faut pas encourager, il faut au contraire combattre la nervosité et l'inquiétude irraisonnées, la facilité à accueillir et à amplifier tous les soupçons et toutes les craintes et s'en tenir au travail et à l'économie, au bon sens et à la bravoure virile de la vie. Parce qu'il y a de la tension internationale, ne croyons pas que la guerre soit à nos portes ! Parce qu'il se produit une catastrophe ailleurs ou que des remèdes téméraires y sont tentés, ne croyons pas que la situation s'en trouve ébranlée chez nous ! Pour les peuples comme pour les hommes, l'existence est faite de difficultés vaincues et de problèmes résolus. Evitons donc ces faiblesses ! Ce n'est pas en gémissant qu'on résiste à l'adversité.

L'effort de notre économie nationale.

Heureusement, cette mentalité découragée ne règne pas chez nous dans le monde de la production. Depuis bientôt quatre ans, silencieusement, mais sans se lasser, les dirigeants de notre industrie, de notre commerce, de notre agriculture et aussi de nos banques travaillent à l'adaptation de notre économie aux circonstances modifiées. Le pays doit leur en savoir gré, car la tâche est dure.

Par la longueur de la crise, les réserves dans beaucoup d'affaires s'épuisent. Par contre, pour nombre d'autres, le marché intérieur a révélé des ressources inattendues. Un effort plus intensif de prospection commerciale dans certains pays étrangers donne des résultats. De son côté, notre Département des Affaires étrangères déploie une grande activité et beaucoup de bonne volonté et a déjà abouti à des résultats appréciables dans plusieurs cas. Il faut espérer que le personnel et les moyens de persévérer dans cette politique plus active ne lui feront pas défaut. Enfin, il faut souhaiter que dans les industries particulièrement menacées, l'individualisme excessif cède à la loi de l'entente et de la solidarité. Les résultats du cartel de l'acier, de l'entente en matière de soie artificielle et d'azote devraient triompher des hésitations. Nul doute que le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce ne puisse rendre de grands services à cet égard, mais c'est aux industriels intéressés à montrer tous l'esprit nouveau qui est indispensable dans les difficultés présentes.

La stabilisation du dollar.

A l'étranger, parmi les facteurs favorables qui ont surgi depuis notre rapport, je range la stabilisation actuelle du dollar à 59,06 p. c., que le Secrétaire de la Trésorerie américaine a qualifié de *Gold bullion standard 1934* (l'étalon-or lingots 1934).

En se déclarant à nouveau prêts à vendre et à acheter de l'or contre billets de banque américains à des taux déterminés, les Etats-Unis sont, à mon avis, virtuellement revenus à l'étalon-or. Je sais que cette opinion n'est pas partagée par tous. Je reconnais qu'il y a des restrictions importantes, comme la faculté de descendre à 50 p. c. de dépréciation. Sans doute aussi la marge entre le nouveau pair monétaire et le cours

international du dollar fut trop forte, et a poussé à la spéculation. Mais il me paraît incontestable qu'un élément important de stabilité a été introduit dans la situation monétaire internationale et cela plus tôt qu'on ne l'aurait cru. Les effets ne se sont pas fait attendre. Tout d'abord et rapidement, la marge entre le pair nouveau de 35 dollars à l'once d'or fin, et le cours du change, a été pratiquement absorbée. Et ce fut une belle démonstration de la supériorité de l'étalon-or sur tout autre régime monétaire!

Ensuite la théorie de la monnaie élastique ou simplement dirigée a, une fois de plus, échoué, ce qui est un bien.

Enfin, un peu plus tôt, un peu plus tard, la livre sera stabilisée à son tour. En fait d'ailleurs, le sterling s'appuie déjà sur une importante réserve d'or et, en outre, sur un fonds massif de changes. Aussi conserve-t-il parfaitement son indépendance entre le dollar et les monnaies d'or. Et en attendant sa stabilisation, c'est ce qu'on peut souhaiter de mieux dans l'intérêt général.

En résumé, si la nouvelle parité du dollar est maintenue, nous nous acheminons vers cette stabilisation des deux grandes monnaies anglo-saxonnes que notre rapport appelait de ses vœux et qui est un élément essentiel pour le retour à la confiance monétaire et aux mouvements internationaux des capitaux.

Quant à l'importance que peuvent avoir, pour le reste du monde, les prix intérieurs américains dépréciés actuellement en termes d'or, il ne faut pas la négliger, mais il ne faut pas davantage en exagérer les effets. Je ne crois pas du tout que les Etats-Unis draineront de l'or jusqu'à ce que le nivellement de ces prix avec les prix extérieurs soit atteint. L'expérience ne corrobore pas ces formules rigides. Et il est, en tous cas, deux raisons pour ne pas nourrir de craintes excessives à ce sujet. La première raison, c'est que toute la politique nord-américaine tend à la hausse des prix intérieurs; les codes du travail, en augmentant les prix de revient, agissent dans le même sens; les ouvriers américains organisés proclament, de leur côté, qu'ils veulent une hausse de salaires correspondant à la dévaluation du dollar et ils ont raison; les énormes dépenses de travaux publics aux Etats-Unis poussent enfin à une hausse des prix intérieurs. Tout cela est favorable au nivellement. Mais, en second lieu, il ne faut pas confondre le jeu des index avec le commerce réel: il ne suffit pas d'avoir de bas prix intérieurs pour vendre à l'étranger et surtout pour pouvoir grandement augmenter ses ventes. Les contrôles, restrictions et contingentements et d'ailleurs la nature des choses y apportent rapidement une limite: à la longue, on ne peut vendre à l'étranger qu'en lui achetant; de sorte que les Etats-Unis ne pourront vraiment augmenter leur exportation que s'ils abaissent leurs tarifs, comme le reconnaissait tout récemment le ministre américain de l'Agriculture. Voilà bien des facteurs de nature à tempérer les mouvements d'or, même si la dernière espérance reste, hélas! fort hypothétique.

Le loyer de l'argent.

Un grave problème qui intéresse directement notre institut, c'est celui du loyer de l'argent. En Belgique, ce loyer reste élevé. Le ministre des Finances s'en préoccupe avec raison et, à sa demande, nous faisons en ce moment — à nouveau — l'examen des remèdes possibles, avec le concours des grandes institutions dispensatrices du crédit.

Le problème est vaste.

Il faut naturellement distinguer entre l'argent à court terme et l'argent à long et moyen terme.

Pour ce qui est de l'argent court, la politique de la Banque est de fixer le taux de son escompte à un niveau modéré, établi de telle manière qu'elle puisse le maintenir aussi longtemps que possible sans variations. Ce sont, en effet, les variations qui créent le plus de mécomptes.

Notre taux est actuellement de 3 1/2 p. c. pour les traites du commerce acceptées et les warrants, de 4 p. c. pour les effets non acceptés et les promesses. C'est un taux qui était courant avant guerre. De 1909 à 1914, il n'a été dépassé vers le bas que pendant de courtes périodes. Depuis la guerre, il a été généralement supérieur. Ces taux, qui s'entendent nets de toute commission, sont en eux-mêmes modérés, et ils le sont aussi relativement à l'intérêt de l'argent à moyen et à long terme, qui est actuellement en Belgique de 6 p. c. au moins.

Pas plus qu'on ne peut recommander de vendre en dessous du prix de revient, on ne peut demander que le crédit soit fourni en dessous de son coût: or, en tenant compte de la vaste organisation que nous devons maintenir, des multiples services que nous rendons à titre gratuit à la chose publique, des impôts et de la participation de l'Etat dans nos bénéfices, et d'un simple intérêt de 4 p. c. à nos propres capitaux, nous pouvons affirmer que la Banque Nationale fait l'escompte à prix coûtant.

Sans doute n'hésiterions-nous pas à faire même un sacrifice temporaire, mais à la condition qu'il fût efficace: or, il ne le serait pas. En effet, si les banques privées fixent en général les intérêts qu'elles perçoivent par référence au taux de la Banque Nationale majoré d'un certain pourcentage, elles y ajoutent la réserve d'un minimum. Or, ce minimum est d'au moins 5 p. c., augmenté éventuellement de la commission. C'est dire que lorsqu'ils sont à 3 1/2 ou 4 p. c., nos taux ont beau baisser, ils n'entament pas le minimum.

Nos taux subissent d'ailleurs la commission que nous payons à nos comptoirs d'escompte.

Vient alors le crédit à moyen et long terme.

Il y a d'abord les comptes courants d'avances dans les banques privées. On se plaint de l'élévation générale de leur taux. Souvent, en effet, ces taux sont élevés; mais il ne manque pas de bons juges pour estimer que, dans nombre de cas, ces taux ne pourront être diminués que si le prix de revient de l'argent diminue pour les banques et surtout si les industriels peuvent dégager leurs comptes d'avances par des

émissions d'actions ou d'obligations. Dans ce cas, la demande de crédit de banque, se réduisant aux véritables crédits mobiles, rencontrera des disponibilités plus importantes, présentera moins de risques et pourra s'accorder à de meilleures conditions.

Mais pourquoi les capitaux, qui s'engageaient jadis volontiers en placements d'obligations de sociétés, se sont-ils raréfiés? La crise et ses mécomptes, en diminuant la confiance, en est une cause. La thésaurisation en est une autre. Les impôts sur le coupon en sont une troisième. Enfin, il en est une quatrième et fort importante : ce sont les appels nombreux que, dans ces dernières années, l'Etat et les autres pouvoirs publics n'ont cessé de faire au crédit, et cela à des taux élevés.

Qu'il me suffise de signaler qu'en dehors du Gouvernement, les provinces et les communes belges ont emprunté depuis trois ans plus de 3 milliards de francs!

C'est excessif : il faut que les administrations publiques limitent leurs dépenses extraordinaires. Ce n'est pas le temps d'en faire : nouvelles installations, nouveaux quartiers, tout cela peut être utile ou agréable, mais tout cela peut et doit attendre que le crédit à long terme soit plus abondant et à meilleur marché.

On ne peut donc que féliciter le ministre des Finances d'avoir, conscient de cette nécessité, déclaré qu'il n'entendait pas cette année faire appel au public pour un nouvel emprunt de l'Etat. Immédiatement, le marché des rentes s'est senti de cette heureuse résolution, d'autant plus qu'elle est venue appuyer l'effet du courageux rétablissement de l'équilibre budgétaire réalisé par le Gouvernement avec le concours des Chambres et de l'opinion.

Vous voyez par ces observations que le problème du loyer de l'argent est fort complexe. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'efforcer de le résoudre même partiellement. Nous nous y employons. Mais le public nous aiderait beaucoup s'il cessait de thésauriser.

La thésaurisation.

Rien n'est moins raisonnable que la thésaurisation de billets de banque ou d'or, en Belgique, dans les circonstances actuelles!

La solidité de notre franc est à l'abri de toute atteinte. Le cours des rentes de l'Etat ou de la Colonie permet des placements fructueux, avec des perspectives de notables plus-values.

Pourquoi alors laisser dormir l'argent, stérilement? Ceux qui ont thésaurisé des pièces d'or depuis un an doivent avoir perdu de 8 à 10 p. c.; car ils auraient pu retirer au moins 6 p. c. en rentes et 2 à 3 p. c. en compte à terme et ils ont en général payé leurs pièces 4 à 5 p. c. au-dessus de leur valeur intrinsèque.

Et pourquoi toutes ces pertes? Croit-on vraiment qu'en cas de catastrophes collectives, comme la guerre, on sauverait ces petits magots, où qu'ils soient? C'est une illusion puérile.

Félicitons-nous donc de constater que la thésaurisation diminue. Si elle cessait, le problème du loyer de l'argent serait immédiatement résolu.

Conclusions.

Le sens de la solidarité et de l'intérêt collectif a beaucoup grandi depuis la guerre et grandira encore dans le monde. Notre législation sociale en est imprégnée et, si l'on doute de ses bienfaits, il suffit de considérer que jamais crise de pareille durée et de pareille intensité n'a été accompagnée de moins de misère.

Quelques rares anciens parmi vous se souviennent de ce qu'a été pour les ouvriers, notamment pour les mineurs, la crise de 1873 à 1880, et les effroyables souffrances qu'elle occasionna.

Moi-même, quelques années plus tard, faisant une enquête sur la crise textile, qui désolait alors la région de Zele, je voyais de grand matin des centaines d'ouvriers avec femmes et enfants partant, tantôt dans une direction, tantôt dans une autre, à 20 kilomètres à la ronde pour mendier un morceau de pain. Nous n'avons plus vu, et nous ne supporterions plus de voir ces horreurs. La législation sociale, notamment sur le chômage, l'organisation ouvrière et l'esprit de solidarité ne le tolèrent plus. Mais il est permis de rappeler qu'on les a revues à notre époque dans de grands Etats, réputés pour leur esprit démocratique, mais n'ayant pas de législation sociale. Ne méconnaissons donc pas la grandeur de notre temps, ni l'ampleur de son effort. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Faisons-le avec courage et persévérance.

Et si Messieurs les Hommes d'Etat, dans les grands pays, pouvaient nous faire une politique de détente pacifique et rendre en même temps un peu plus de liberté au commerce international, ils peuvent être certains que les hommes d'affaires arriveraient désormais rapidement à ramener le monde à la prospérité!

M. RENÉ TILMONT †

Vice-Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique

La Banque Nationale déplorait encore la perte de son Vice-Gouverneur, M. Henri Fabri, décédé inopinément le 24 décembre dernier, qu'elle était à nouveau frappée par le décès du successeur du défunt, M. René Tilmont, mort à la tâche le 13 février 1934.

Les services éminents rendus par M. Tilmont au cours d'une longue carrière à la Banque Nationale ont été rappelés par le Gouverneur, dans le discours que nous reproduisons ci-après et qu'il a prononcé le 16 février, aux funérailles, qui ont eu lieu à Bruxelles.

Discours de M. le Gouverneur

« C'est avec une douloureuse émotion et un chagrin que le temps n'effacera pas, que la Banque Nationale de Belgique vient rendre les derniers devoirs à son Vice-Gouverneur si inopinément arraché à ses fonctions et à l'affection des siens.

M. René Tilmont était né à Uccle, le 6 mai 1880. Entré à la Banque Nationale en 1898 comme simple commis, il ne tarda pas à attirer l'attention de ses chefs par sa valeur exceptionnelle et la qualité de son travail.

Chef de bureau vers trente ans, chef de division à trente-sept, secrétaire de la Banque à quarante, il a été, depuis plus de vingt ans, sous quatre gouverneurs successifs, attaché à la direction de nos affaires et a rendu à notre institut les services les plus éminents.

Pendant la guerre, il montra une fermeté insigne dans les missions délicates qui lui furent confiées en un temps tragique, où, pour prendre courageusement sa part de la résistance civile, la Banque Nationale fut tout particulièrement en butte aux représailles de l'occupant.

M. Tilmont devint directeur dès 1924, et prit la gestion du service si important de l'escompte.

Enfin, il y a quelques semaines, après le décès prématuré de notre regretté Vice-Gouverneur, M. Henri Fabri, il fut appelé à le remplacer dans ses hautes fonctions. C'était un juste hommage à une carrière poursuivie entièrement dans la Banque même — une carrière qui devait tout au mérite et rien à l'intrigue ou à la protection.

Ce n'est pas une mauvaise organisation sociale que celle qui réserve au travail et au talent tout seuls d'aussi beaux et d'aussi rapides succès!

Chez René Tilmont, une intelligence vive et large, ne s'arrêtant ni aux apparences ni aux formules,

d'instinct allait droit aux réalités et ramenait l'affaire à sa substance. La dépouillant de toute la gangue des circonstances accessoires, elle plaçait sa décision à prendre dans le jour des véritables responsabilités. Un grand courage moral acceptait ces responsabilités, sans essayer de les détourner sur autrui et sans s'accommoder ni de manœuvres, ni d'expédients. Une sincère bienveillance, un sens profond de l'équité et une franchise de bon aloi lui venaient d'un cœur juste, sensible et profondément honnête. Avec cela, travailleur infatigable et d'une activité réaliste, rapide et silencieuse, il traitait et terminait les affaires comme un bon moissonneur, qui à grands pas réguliers accomplit sa tâche et ne laisse rien d'inachevé derrière lui.

Quand de pareils dons de caractère et une discipline intellectuelle aussi forte sont servis par une vaste expérience des affaires, par un sens juste des possibilités, par un sage équilibre entre la prudence et l'esprit d'entreprise, ils forment une personnalité de premier ordre, rare même dans cette profession de banquier, dont le public ne voit que les avantages extérieurs, mais qui reste une des fonctions sociales les plus nécessaires, les plus laborieuses et les plus difficiles.

Dans divers offices publics importants, au Comité des Transferts, au Comité du Ducroire et au Comité de l'A. N. I. C., où il était Vice-Président, M. Tilmont a rendu également les plus grands services. Bien qu'il eût à dire « non » plus souvent que ne l'aurait voulu son cœur, le regretté Vice-Gouverneur, aimable et modeste, ne comptait que des amis. L'affliction, que sa mort prématurée cause dans notre clientèle et dans le monde des affaires, est aussi sincère qu'unanime, et nous en avons reçu des témoignages touchants.

Chef respecté, notre collègue était adoré de notre

nombreux personnel. Quand il y a quelques semaines, le bruit se répandit dans nos services que l'arrêté royal, le désignant comme Vice-Gouverneur, était signé, ce fut une allégresse générale et pendant plusieurs heures son cabinet ne désemplit pas de ceux, grands et petits, qui venaient lui apporter leurs félicitations, tandis que sa maison en quelques instants se parait de fleurs.

Animée par une compagne d'élite, cette maison où nous sommes, cette maison qu'il avait construite avec goût et ornée avec art, était le « home » même du bonheur.

Le cœur se déchire en songeant à la cruauté du deuil qui vient de l'envahir et à la brusquerie tragique et imméritée du destin.

Mardi dernier, M. Tilmont présidait à la Banque un comité quand il s'affaissa, hélas ! pour ne plus se relever.

Ce travailleur d'élite tombait au champ d'honneur, au milieu de son travail, dans cette grande institu-

tion, gardienne du crédit et de la monnaie du Pays, à laquelle il avait voué toute son existence et qu'il aimait de tout son cœur.

La Banque Nationale gardera fidèlement, et avec une reconnaissance émue, le souvenir d'un des meilleurs parmi ceux qui aient jamais collaboré à sa haute mission. »

* * *

Un service funèbre solennel a été célébré à la mémoire de M. le Vice-Gouverneur René Tilmont, le samedi 17 février, à 11 heures, en la collégiale des SS. Michel-et-Gudule, à Bruxelles.

La très nombreuse assistance comptait, outre la famille du défunt, le Gouverneur et les membres du Conseil général de la Banque Nationale, les dirigeants des grandes banques, la plupart des personnalités en vue du monde financier et industriel de Belgique, de très nombreux clients de la Banque Nationale et le personnel de cette dernière.

LE MOUVEMENT DES SALAIRES EN BELGIQUE

La présente étude a pour objet de mettre à jour des recherches faites précédemment sur les mouvements des salaires en Belgique et publiées dans les bulletins des 10 mai 1930, 25 mai et 25 septembre 1932. Les premier et troisième articles commentaient des indices de salaires moyens que nous avons pu établir grâce à l'obligeance d'un certain nombre de grandes entreprises. Le second fut établi selon des méthodes très différentes et avait pour objet les tarifs des salaires, c'est-à-dire les mouvements des salaires ordinaires, normaux, dans les diverses régions et industries : ces recherches purent être menées à bien par une

enquête auprès de nos agents en province. Les résultats obtenus par l'une et l'autre méthode devaient se recouper et se confirmer, quoique les buts statistiques n'eussent pas été définis exactement de la même manière.

Aujourd'hui il ne s'agit que de mettre au point ce qui s'est passé depuis un an et demi. Mais nous avons jugé utile de pousser parallèlement les deux enquêtes, sur les tarifs de salaires et sur les salaires moyens.

Commençons par donner un bref aperçu du mouvement du coût de la vie, afin de situer convenablement les résultats qui vont suivre.

Mouvement des prix de détail et du coût de la vie (1929-1932).

ANNÉES	PRIX DE DÉTAIL		COUT DE LA VIE, 3 ^{me} CATÉGORIE			
			Indice général		Alimentation	
	Indice	Baisse %	Indice	Baisse %	Indice	Baisse %
Maximum trimestre de 1929 (4 ^e)	896	—	228,83	—	231,80	—
4 ^e trimestre de 1931	774	13,62	196,05	14,33	168,34	27,38
1 ^{er} trimestre de 1932	737	17,73	184,95	19,18	152,87	34,05
4 ^e trimestre de 1932	723	19,23	188,18	17,77	160,41	30,80
4 ^e trimestre de 1933	701	21,77	183,44	19,84	155,94	32,73

I. — MOUVEMENT DES TARIFS DE SALAIRES ET DES SALAIRES NORMAUX.

Les questions auxquelles nous avons demandé des réponses sont les mêmes qu'au cours de l'enquête du printemps de 1932. Elles ont été libellées comme suit :

1^o Quelle a été la réduction des salaires depuis le maximum atteint en 1929 jusqu'au début de mai 1932 ?

2^o Quels ont été les paliers successifs de la baisse (dates et pourcentages) ?

3^o Les baisses ont-elles été effectuées :

a) automatiquement, par le jeu des conventions collectives faisant dépendre les salaires de l'indice des prix de détail ou d'autres facteurs ;

b) à la suite de discussions en commission paritaire ;

c) par des décisions individuelles ou collectives des employeurs ;

d) par le simple jeu de l'offre et de la demande ?

4^o Quelles sont les baisses décidées ou en perspective ?

5^o Les baisses ont-elles été uniformes ou varient-elles d'entreprise à entreprise ?

Suivons l'ordre de la dernière enquête pour la présentation des résultats, de manière à faire ressortir les modifications survenues depuis le 1^{er} mai 1932.

A. — INDUSTRIES A SALAIRES VARIANT SELON DES CONVENTIONS COLLECTIVES BASÉES SUR LE MOUVEMENT DES PRIX.

I. — Industrie charbonnière.

Les salaires de l'industrie houillère continuent à être régis par la convention collective nationale qui détermine des variations pour trois quarts selon l'indice des prix de détail et pour un quart suivant les prix de certaines qualités de charbon. Cependant, ces

conditions ont fait l'objet de longues négociations entre les intéressés et le gouvernement, leur maintien n'ayant été obtenu que grâce à un régime de plus en plus sévère des importations de charbon.

Par le fait de la reprise de « glissements généraux » extra-conventionnels accordés à la fin de la prospérité, il y eut une diminution de 5 p. c. des salaires le 19 juin 1932; toutefois, la majorité des charbonnages liégeois avaient repris le glissement précédemment et ne participa aucunement à cette baisse. Celle-ci a été cause de la grande grève de juillet, août et septembre 1932. A la suite de la grève, une augmentation générale de 1 p. c. a été consentie le 2 octobre 1932. Depuis lors, les salaires ont été stables, des engagements successifs ayant été pris à cet effet jusqu'à la fin de 1933. Par rapport au maximum de fin 1929, les salaires des charbonnages sont réduits de 28,7 p. c., contre 25,7 p. c. en avril 1932.

Les glissements extra-conventionnels spéciaux, accordés pendant la prospérité dans certaines entreprises, ont continué à être repris lentement; au début de 1932, ce sur-salaire n'était pas évalué à plus de 4 à 5 p. c. Actuellement, on l'estime à 2 ou 3 p. c.

Les avantages conventionnels en nature accordés aux ouvriers ont été maintenus.

En décembre 1932, le salaire moyen de l'ensemble du personnel, fond et surface, était évalué à fr. 35,49, par une enquête de l'Administration des Mines.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'accord vient d'être réalisé sur une baisse de 5 p. c. à partir de la troisième semaine de mars. Cette baisse est en relation avec la baisse des prix de détail et du prix du charbon.

II. — Industries textiles.

Les salaires payés dans les industries textiles de presque toute la Belgique sont réglés, soit par convention collective, soit par tacite reconduction de conventions officiellement dénoncées, soit encore en vertu d'une adhésion de fait aux règles suivies pour les mouvements de salaires dans d'autres localités. Les taux de base sont déterminés dans des tarifs très complexes, qui correspondent en principe aux salaires payés au début de 1923, mais ont naturellement subi des rajustements. Il faut noter que l'usage général de l'industrie textile est de travailler à la pièce partout où c'est possible et que les variations s'appliquent donc surtout à des tarifs aux pièces.

La règle la plus suivie en matière de variations de salaires est la suivante : le tarif de base est prévu pour un indice moyen des prix de détail combiné pour les deux Flandres, de 380 : celui-ci est applicable de l'indice 371 à l'indice 390. A chaque tranche de vingt points dans l'augmentation de l'indice correspond une augmentation de salaires égale à 5 p. c. du tarif de base. Toutefois, si le mouvement de l'indice change de direction, aucune modification de salaires n'intervient tant que la baisse ou la hausse n'atteint pas dix points. Cette règle est suivie dans les filatures, tissages, teintureries, maisons d'apprêts de lin, jute, chanvre et coton de toute la Flandre orientale; égale-

ment dans les couperies de poils et la bonneterie, ainsi que dans les fabriques textiles de la Flandre occidentale. Les usines textiles d'Anvers, du Brabant et de Tournai s'inspirent aussi largement de ces règles.

A la fin de 1929, pour les usines suivant la règle de la Flandre orientale, les salaires étaient égaux à 225 p. c. des salaires de base; ils avaient été réduits à 185 p. c. le 16 mars 1932; le 15 mai ils descendirent encore à 180 p. c., mais remontèrent à Gand à 185 p. c. le 15 novembre; cette hausse, basée sur une élévation saisonnière de l'indice des prix de détail, fut supprimée le 15 mars 1933. Les taux sont donc de nouveau à 180 p. c. des salaires de base et aucune modification n'est en vue pour le moment. Dans un certain nombre de localités, les salaires n'ont pas été relevés à 185 p. c. au cours de l'hiver 1932-1933.

Sur la base de ces taux, les salaires actuels sont en baisse de 20 p. c. par rapport aux maxima, contre 17,77 p. c. lors de l'enquête précédente. Mais il ne faut pas oublier que la plupart des salaires sont établis à la tâche et que ces 20 p. c. ne représentent pas les diminutions du salaire journalier. Celui-ci est affecté par le rythme du travail, qui peut être ralenti ou accéléré suivant les circonstances.

Il faut surtout signaler à cet égard qu'il y a eu récemment d'importantes transformations techniques dans les tissages et que celles-ci se sont généralisées dans ces derniers temps : on a confié des métiers supplémentaires aux tisserands; grâce au casse-chaîne, les métiers automatiques sont plus nombreux; d'un autre côté, on a supprimé le paiement d'heures d'attente et certaines autres indemnités; souvent la mise en marche s'est aussi compliquée, par suite de l'exécution des dessins variés. Aussi a-t-il fallu revoir les tarifs de base, spécialement dans le cas des métiers supplémentaires. Naturellement, les ouvriers ont obtenu des conditions leur permettant de gagner sensiblement plus que sous l'ancien régime de travail. Pour l'ouvrier occupé, cela peut compenser, dans certains cas, les baisses de salaires résultant de la chute des prix.

A titre d'exemple, à Audenarde, les tisserands de coton gagnent de 140 à 180 francs par semaine pour quarante-huit heures de travail. Les tisserands de laine et de spécialités obtiennent de 180 à 230 francs.

A Turnhout, où l'on suit le même système sur la base de l'indice de la région, les salaires sont encore à 185 p. c. de la base; il y a eu, au total, trois baisses de cinq tranches depuis mai 1932, c'est-à-dire plus qu'en Flandre.

A Mouscron, où l'on n'avait réduit précédemment que de 7 1/2 p. c., par suite d'une certaine solidarité avec les salaires français, on a appliqué une première diminution de 5 p. c. le 15 mai 1932 et une seconde le 4 juillet 1932. La baisse totale effective est donc quelque peu inférieure à 17,5 p. c., les réductions se calculant chaque fois sur le salaire diminué. Les salaires de Mouscron ne sont pas régis par la convention collective des Flandres. Les dernières diminutions ont été effectuées à la suite des discussions

entre les délégués patronaux et ouvriers, sans recours aux organismes de conciliation et d'arbitrage.

A Verviers, les conventions collectives prévoient un système différent de variation des salaires. Ceux-ci sont composés de trois parties, à savoir : 1° un salaire de base fixe, étant le salaire de base d'avril 1924; 2° une indemnité de vie chère variable, correspondant à 5 p. c. du salaire de base par vingt-cinq points de l'indice des prix de détail; 3° une indemnité de vie chère fixe de fr. 1,50 l'heure. Ainsi, les fluctuations de salaires ne portent que sur une partie du salaire (environ les deux tiers), celle qui varie d'ouvrier à ouvrier.

En 1929, l'indemnité variable avait atteint 35 p. c. du salaire de base; celle-ci était déjà ramenée à 5 p. c. le 15 mars 1932; elle fut supprimée le 15 mai, reportée à 5 p. c. le 15 décembre et supprimée à nouveau le 15 janvier 1933 par suite du fléchissement de l'indice des prix. Celui-ci tombant plus bas, l'indemnité fixe a été ramenée le 15 juillet à fr. 1,35 l'heure, mais elle a été rétablie le 16 octobre à fr. 1,50. On considère qu'il y a lieu d'enlever fr. 0,15 par heure pour toute diminution de vingt-cinq points dans l'indice du royaume. En effet, les conventions ne se basent pas sur l'indice provincial, comme en Flandre. Celles-ci viennent d'ailleurs d'être dénoncées par la fédération patronale, avec effet à partir du 30 juin 1934 en ce qui concerne la liaison des salaires avec l'indice.

Le système complexe de Verviers ne permet pas de chiffrer exactement la baisse survenue dans les taux de salaires, puisque le compte ne porte pas sur l'indemnité fixe de 12 francs par jour. En moyenne, elle ne doit pas être fort éloignée de 20 p. c., car on a aussi diminué certaines primes. A cause de ces complications, il n'est pas possible de donner un chiffre plus précis.

Les variations de salaires sont uniformes pour tous les corps de métier de l'industrie textile de l'agglomération verviétoise.

Au moment où paraissent ces lignes, une grève importante, englobant l'ensemble de l'industrie de la laine, vient de surgir à Verviers. Sa répercussion sur les salaires ne peut encore être déterminée.

A Dinant, les salaires varient également suivant l'indice des prix de détail. Le 18 avril 1932, le multiplicateur à appliquer aux tarifs de base était ramené à 55 p. c. pour les femmes et 53 p. c. pour les hommes. Le 20 juin 1932, il fut abaissé uniformément à 40 p. c. Les variations ne sont pas liées à celles des autres centres textiles, mais le résultat du système propre de Dinant est sensiblement le même.

Les variations des salaires textiles entraînent celles de multiples industries plus petites des centres textiles, par accord exprès ou tacite, ou même par simple nécessité de s'adapter au marché du travail. On en trouvera des exemples tout au long de cet article, en constatant que les conventions collectives existent surtout dans les centres textiles.

Citons cependant ici qu'à Gand, le système de l'échelle mobile est même appliqué au personnel communal et des régies : par rapport à l'indice 700 son

salaire varie par tranches de 2 1/2 p. c. correspondant à 17,5 points de l'indice. Toutefois, jusqu'à la fin de 1933, le personnel a bénéficié d'une majoration spéciale de 2 1/2 p. c.

III. — Couperies de poils.

Dans cette industrie, on suit des règles analogues à celles des textiles. Les coefficients suivants ont été appliqués aux salaires de base de 1923, à Lokeren, principal centre de cette industrie.

Octobre 1929	225 %
Mars 1932	190 %
Mai 1932	185 %
Août 1932	180 %
Décembre 1932	185 %
Janvier 1933	180 %

Actuellement, la réduction est donc de 20 p. c., comme en textiles. A Eecloo, elle est de 22 p. c. par rapport au maximum, la dernière baisse ayant eu lieu en juin 1933.

IV. — Glaceries.

La baisse de 3 p. c. prévue dans notre dernière enquête pour le 1^{er} mai 1932, conformément aux conventions collectives, n'a été effectuée que le 1^{er} juin. Depuis lors, c'est le *statu quo*. Il y a donc eu six baisses de 3 p. c. depuis le maximum.

V. — Gobeletterie.

Les salaires varient en rapport avec l'indice des prix de détail.

Dans le Centre, les salaires sont soumis à la convention suivante :

Indice de 685 à 714	} une fois et demie le tarif de base	+ 50 %	de l'ensemble
» 715 à 749		+ 55 %	»
» 750 à 799		+ 60 %	»
» 800 à 825		+ 65 %	»
» 826 à 860		+ 70 %	»
» 861 à 895		+ 75 %	»
» 896 à 930		+ 82 %	»

Les salaires des ouvriers souffleurs ont continué à subir normalement les mouvements qui devaient résulter pour eux des variations de l'indice : le 1^{er} mai 1932, diminution; le 1^{er} novembre 1932, augmentation; le 1^{er} avril 1933, nouvelle diminution; de telle sorte que les salaires de ces ouvriers sont actuellement au niveau auquel ils étaient après la modification du 1^{er} mai 1932.

Les salaires du petit personnel (gamins et filles de four, manœuvres, coupeurs, guillocheurs, etc.) devaient suivre des mouvements analogues, mais par suite de l'acuité de la crise, et par conséquent, de la diminution de la demande de petit personnel, des baisses de salaires beaucoup plus sensibles, variant de 10 à 20 p. c. et même davantage, d'après les usines et suivant qu'il s'agit de personnel ancien ou nouvellement embauché, ont été enregistrées. Il y a lieu de noter que les salaires du petit personnel, au temps de la prospérité, avaient été relevés, par rapport aux salaires d'avant-guerre, dans une proportion de loin supérieure au pourcentage de majoration des salaires des souffleurs. Ces salaires, de 1928 à 1930, atteignaient quatorze, quinze et seize fois les taux d'avant-guerre et s'élevaient encore en ce moment à huit à dix fois les rémunérations en vigueur en 1914.

Dans la verrerie liégeoise, aucune baisse ne s'est produite depuis le 1^{er} mai 1932, date à laquelle les salaires avaient été réduits à 15 p. c. du maximum.

A Soignies, les salaires sont réglés par une convention analogue à celle de Charleroi : celle-ci a amené une réduction de 5,07 p. c. des salaires, le 2 mai 1932, avec retour au niveau précédent le 1^{er} décembre et nouvelle réduction le 1^{er} avril 1933, rétablissant la

situation de mai 1932. Une nouvelle baisse doit avoir lieu si l'indice tombe à 684. La baisse totale survenue depuis 1929 est de 20 p. c.

VI. — Ouvriers du port d'Anvers.

Conformément aux variations des prix, les salaires ont subi les modifications suivantes, depuis le maximum et depuis mai 1932.

Salaires en vigueur au port d'Anvers.

	1 ^{er} novembre 1929	1 ^{er} mai 1932	1 ^{er} juillet 1933	1 ^{er} septembre 1933	Diminution totale
Arrimage (shift de jour ordinaire) (jour)	64	52	50	52	18,7 %
Corporation (shift de jour ordinaire) (jour)	58	46	44	46	20,7 %
Vieux ouvriers fixes (jour)	54	44	42	44	18,5 %
Conducteurs avec un cheval (semaine)	322	272	262	272	15,5 %
Conducteurs avec deux chevaux (semaine)	327	277	267	277	15,2 %
Camionneur (semaine)	337	287	277	287	14,8 %
Conducteurs de tracteurs (semaine)	327	277	267	277	15,2 %
Veilleurs (tâche)	37	27	25	27	27,0 %

VII. — Carrières, cimenteries et briqueteries.

Une partie seulement de cette industrie est régie par des conventions collectives de salaires, expresses ou tacites.

C'est, avant tout, le cas des carrières de la région de Lessines. De juin 1930 à octobre 1931, les salaires ont été réduits, par paliers successifs, de 11 p. c., conformément à une convention collective, qui faisait dépendre les salaires de l'indice.

En novembre 1931, une diminution de 4 p. c. a été appliquée aux salaires supérieurs à 5 francs l'heure (suivant le barème d'octobre, ce qui correspond à fr. 5,65 en mai 1930). Ainsi donc, en novembre 1931, les salaires, qui avaient été d'au moins fr. 5,65 l'heure en mai 1930, étaient réduits de 15 p. c.; les autres, de 11 p. c.

De novembre 1931 à fin janvier 1932, la baisse de l'indice a entraîné de nouvelles réductions de 3 p. c.

La décision des patrons d'imposer de nouvelles dimi-

nutions de salaires a entraîné une grève de quatre mois, de février à mai 1932.

Pendant ces quatre mois, la baisse de l'indice aurait justifié une réduction des salaires de 4 p. c.

A la fin de la grève, les ouvriers durent accepter une nouvelle diminution de 3 p. c. pour les petits salaires et 6 p. c. pour les « gros salaires ». Entraient dans cette dernière catégorie les salaires de fr. 4,75 au tarif de mai 1930 (et non plus fr. 5,65).

Ainsi, à fin mai 1932, les salaires étaient réduits, suivant la catégorie, de 21 et 28 p. c. et même plus pour les gros salaires.

Ils sont restés inchangés jusqu'à la mi-novembre 1932.

De la mi-novembre 1932 à août 1933, des diminutions de 8 p. c. au total ont été appliquées, par suite de la baisse de l'indice. Un relèvement de 1 p. c. a été appliqué en septembre.

Les paliers sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Variations de salaires aux carrières de Lessines. (En italiques : baisses imposées par les patrons.)

ANNÉES	Salaires de plus de 5,65	Salaires de 4,75 à 5,65	Salaires de moins de 4,75
1930, juin	— 1 %	— 1 %	— 1 %
1931, février à octobre	— 10 %	— 10 %	— 10 %
novembre	— 4 %	— 4 %	— 4 %
décembre	— 1 %	— 1 %	— 1 %
1932, janvier	— 2 %	— 2 %	— 2 %
mai	— 4 et 6 %	— 4 et 10 %	— 4 et 3 %
novembre	— 2 %	— 2 %	— 2 %
décembre	— 2 %	— 2 %	— 2 %
1933, janvier	— 1 %	— 1 %	— 1 %
février	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %
mars	— 1 %	— 1 %	— 1 %
mai	— 1 %	— 1 %	— 1 %
juin	— 1 %	— 1 %	— 1 %
août	— 1 %	— 1 %	— 1 %
septembre	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %
	— 25 et 10 %	— 25 et 14 %	— 25 et 7 %
	— 35 %	— 39 %	— 32 %

Dans les carrières de porphyre de Nivelles (Que-nast), les baisses ont encore été de 11 à 12 p. c. des salaires de 1930, soit :

- 1 p. c. le 1^{er} mai 1932, selon convention collective;
- 1 p. c. le 1^{er} juillet 1932, selon convention collective;
- 2 p. c. le 1^{er} novembre 1932, après discussion en commission paritaire;
- 2 p. c. le 1^{er} décembre 1932, après discussion en commission paritaire;
- 1 p. c. le 1^{er} janvier 1933, selon convention collective;
- 3 p. c. le 1^{er} avril 1933, par décision individuelle des employeurs;
- 2 ou 3 p. c. le 1^{er} août 1933, par décision individuelle des employeurs.

Comme 19 p. c. de baisse étaient acquis le 1^{er} avril 1932, cela fait 30 à 31 p. c. au total. Aucune baisse n'est prévue à partir du 1^{er} décembre 1933, excepté pour les ouvriers forgerons (6 p. c.) et les ouvriers mineurs (3 p. c.).

Dans les briqueteries de la région de Boom, les diminutions de salaires, quoique appliquées par décision collective des employeurs, sont basées sur les prescriptions d'une convention collective échue depuis longtemps. Il y a eu une baisse de 4,11 p. c. le 5 juin 1933. Ceci porta la réduction totale depuis 1929 de 16,83 à 20,94 p. c.

Aux environs de Turnhout, la baisse totale est de 7 p. c. depuis 1932; en fait, après des baisses en février, avril et mai 1932, il y eut une hausse en juin, une baisse en août, une hausse en septembre et enfin une baisse en juin 1933, le tout selon les variations de l'indice des prix. La baisse est uniforme dans toutes les briqueteries. Le salaire horaire moyen des ouvriers non spécialisés est de fr. 4,26 à fr. 4,62.

VIII. — *Papeteries.*

A Malmédy, on ne signale aucun changement notable des salaires depuis l'an dernier. L'on reste donc à 18,4 p. c. sous le maximum.

Dans la région de Wavre, les salaires n'ont pas varié depuis mai 1932, sauf à Gastuche, où ils ont été proportionnés à la fabrication, ce qui représente pour le moment une diminution de 3 p. c. environ.

Dans les fabriques de papiers de fantaisie et de cartes à jouer, les baisses ont été de 6 et de 8 p. c. respectivement, depuis le 1^{er} janvier 1933, dans deux groupes d'usines agissant séparément pour leurs conventions collectives. Ceci fait de 16 à 18 p. c. par rapport au maximum atteint. Les baisses conventionnelles sont calculées tous les trimestres.

Les fabriques de papiers de tentures et d'ameublement ont baissé leurs salaires de 8,24 p. c. depuis le début de 1932; la plus grosse partie de ces baisses, soit 5,10 p. c., a eu lieu le 1^{er} janvier 1932.

IX. — *Imprimerie et reliure.*

Les salaires sont toujours réglés par une convention nationale sur la base de l'indice des prix de détail. Le système conventionnel peut amener certaines différences de détail dans l'application, mais il serait inutile d'envisager d'aussi petites différences.

A Bruxelles, à titre d'exemple, les salaires hebdomadaires des compositeurs-typographes ont varié comme suit :

	Salaire par semaine pour le compositeur typographe à Bruxelles	Indice moyen
	Francs	
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1929	343,75	889
Du 1 ^{er} avril au 30 juin 1932....	309,25	725
Du 1 ^{er} juillet au 12 décembre 1932	303,75	708
Du 1 ^{er} janvier au 30 mars 1933	309,25	722
Du 1 ^{er} avril au 30 juin 1933....	303,75	715
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 1933	298,25	697
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1933	303,75	701
Du 1 ^{er} janvier au 30 mars 1934.	298,25	700

La baisse totale est donc, dans le cas cité, de 13,3 p. c. et la réduction depuis mai 1932 de 3,5 p. c.

De Tournai, on signale que la baisse totale est de 12 p. c., dont 5 p. c. le 1^{er} juin 1932; les indications de l'indice ne sont suivies qu'en partie et les salaires varient un peu d'entreprise à entreprise.

A Turnhout, les salaires ont fléchi de 3,15 p. c. depuis avril 1933 dans un groupe d'entreprises, les variations étant mensuelles. Dans un autre groupe, on a aussi suivi l'indice, mais une augmentation exceptionnelle de fr. 4,32 a été accordée sur le salaire de base hebdomadaire de fr. 139,73. Cette augmentation est soumise à l'indice, comme le principal du salaire.

X. — *Manufactures de meubles.*

A Malines, les salaires, qui avaient baissé précédemment de 10 p. c. environ, n'ont plus été modifiés. La liaison avec l'indice des prix est théorique. Etant donné la dispersion de l'industrie et la possibilité d'embaucher de nouveaux ouvriers à des taux différents des anciens, il est très difficile de se faire une idée exacte de la baisse réelle survenue.

A Eecloo, les baisses suivantes ont eu lieu depuis la crise :

- 3 p. c. le 2 février 1931;
- 3 p. c. le 2 mars 1931;
- 3 p. c. le 31 août 1931;
- 3 p. c. le 29 février 1932;
- 3 p. c. en mai 1932;
- 3,60 p. c. le 1^{er} décembre 1933.

A Ath, les salaires ont été réduits de 3,20 p. c. en juillet 1933. Vers le 15 novembre 1933, ils furent majorés de 2 1/2 p. c., sauf dans une usine importante, l'accord antérieur existant cependant encore. Depuis 1929, la diminution totale est de 22 à 24,5 p. c.

XI. — *Tanneries, courroies et chaussures.*

Dans les fabriques de chaussures de Verviers, les salaires ont varié depuis mai 1932, mais sont revenus au même niveau.

Salaires dans les fabriques de chaussures de Verviers.

DATES	Indice des prix	Multiplicateur de la base 1914 = 8,575	Diminution totale	Salaire horaire
27 septembre 1929	889	10,125	—	5,82
27 avril 1932	715	8,100	21,42 %	4,66
26 novembre 1932	726	8,325	19,04 %	4,79
28 mars 1933	715	8,100	21,42 %	4,66
27 juin 1933	697	7,875	23,80 %	4,53
26 septembre 1933	701	8,100	21,42 %	4,66

Dans les fabriques de courroies, le salaire moyen, qui était de fr. 5,82 encore en octobre 1929, était à 4,81 en mars 1932, à 4,69 en mai 1932 et fut abaissé à fr. 4,57 en juillet 1933. La baisse totale est donc de 21,55 p. c.

Aux tanneries du Tournaisis, les salaires ont baissé avec l'indice de 5 p. c. de la base le 15 mai 1932, haussé de 5 p. c. le 15 octobre et sont retombés le 15 avril 1933. Par rapport à novembre 1929, la baisse est de 15,79 p. c., par rapport à mai 1932 de 2,64 p. c. Les salaires appliqués en ce moment sont de fr. 3,76 l'heure pour les manœuvres, de 4,16 pour les demi-qualifiés, de 4,56 pour les qualifiés et de 4,96 pour les écharneurs.

A Péruwelz, le consortium de tanneries suit l'indice pour déterminer les salaires.

A Malmédy, il n'y a pas eu de changement notable depuis 1932. La baisse reste donc de 17 à 18 p. c.

XII. — Alimentation.

Le groupement patronal des chocolatiers-confiseurs et fabricants de pains d'épices de Verviers continue à appliquer la convention collective faisant dépendre les salaires strictement de l'indice national des prix de détail.

XIII. — Electricité.

(Exploitation de centrales et construction de réseaux.)

A Malmédy, aucun changement n'est signalé depuis 1932.

En Campine, les salaires n'ont pas varié depuis notre dernière enquête.

XIV. — Divers.

A Turnhout, pratiquement, toutes les industries et tous les corps de métiers suivent l'indice des prix. C'est notamment le cas des fabriques de chaussures, où l'on constate une baisse de deux tranches de 5 p. c. depuis mai 1932; il y a toutefois quelques différences d'entreprise à entreprise. Dans les fabriques de pantoufles, on suit rigoureusement l'indice. Le résultat net de cinq variations depuis mai 1932 est une baisse de 2,50 p. c. L'industrie du tabac a opéré trois baisses de 3 p. c. de la base; celle du bois, trois baisses de 2,5 p. c. de la base. Les différences entre ces chiffres proviennent de ce que les bases, les pourcentages de salaires et les tranches de l'indice à prendre en considération sont déterminés séparément pour chaque industrie. Il y a donc un parallélisme général, non une identité dans les détails.

A Grammont, l'industrie du vêtement tient compte de l'indice, par un système assez compliqué, mais les variations ne sont pas proportionnelles; il s'agit de tarifs aux pièces. La diminution totale, depuis le début, serait d'environ 15 p. c. Un système analogue existe dans l'industrie cigarière; depuis 1930, les salaires aux pièces ont baissé d'environ 12 p. c.

A Ostende, l'industrie du bois suit aussi l'indice, mais avec des différences d'entreprise à entreprise. Voici les taux appliqués :

Dates et pourcentages des modifications de salaires depuis 1932.

DATES	Ouvriers	Chefs d'équipe
	(A l'heure)	
<i>Chantier :</i>		
1932, 1 ^{er} janvier	5,50	5,75
16 mars	5,25	5,50
1 ^{er} juillet	5,—	5,25
<i>Bateaux :</i>		
1932, 9 janvier	6,75	7,25
5 mars	6,50	7,—
1 ^{er} juillet	6,25	6,75

A Anvers, les salaires en couture dépendent d'une convention collective; ils étaient diminués de 11 p. c. sur la base à fin mars 1932 et le sont actuellement de 12 p. c.

B. — INDUSTRIES A SALAIRES DÉPENDANT DE NÉGOCIATIONS EN COMMISSION PARITAIRE.

I. — Siderurgie.

Aucune modification n'a eu lieu depuis mai 1932. Par rapport aux maxima, la baisse est donc encore toujours de 18,275 p. c. On signale cependant une diminution de 5 p. c., le 24 avril 1933, dans une usine de la région montoise.

II. — Métallurgie des métaux non ferreux.

Dans la région de Liège, une seule usine a réduit ses salaires de 5 p. c. au 1^{er} juillet 1932. Partout ailleurs, c'est le *statu quo* à 16,4 p. c. sous le maximum.

Dans le Limbourg, on nous signale une baisse de 5 p. c. en juillet 1932, par suite de décision unilatérale des employeurs. Celle-ci s'ajoute à trois baisses semblables qui avaient eu lieu précédemment.

Près de Huy, les salaires n'ont pas été modifiés; ils avaient déjà subi quatre diminutions de 5 p. c. chacune avant mai 1932.

III. — Construction mécanique.

Dans le Centre, il n'y a plus eu de réduction des salaires depuis mars 1932; la baisse totale est donc encore de 16,32 p. c. Cependant, à côté du salaire horaire, les ouvriers travaillent généralement à l'entreprise; les primes qui en résultent ont été, dans l'ensemble, assez sensibles depuis l'année dernière. L'exécution de commandes importantes, par exemple celles des chemins de fer, ont toutefois permis aux bons ouvriers d'améliorer sensiblement leurs salaires.

A Charleroi et à Mons, on ne signale également aucune modification de salaires. Une diminution de 5 p. c. avait été projetée le 1^{er} juillet 1932 à Mons, mais ne fut pas effectuée à la suite de la grève. Toutefois, des ajustements, n'affectant guère les moyennes de salaires, ont eu lieu dans certaines usines par accord mutuel; les salaires de certaines catégories d'ouvriers ont varié plus ou moins dans l'ensemble.

Les salaires n'ont pas non plus varié à Gand, à Anvers, à Tirlemont, à Louvain, à Turnhout (où l'on

se base sur l'indice, par convention collective, mais où les deux dernières baisses de 2 1/2 p. c., prévues pour le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 1932, n'ont pas été appliquées par suite des grèves du Borinage), à Nivelles (construction métallique et fabriques de meubles en fer) et dans le Limbourg.

A Verviers, les salaires avaient baissé de 3 p. c. lorsque est intervenue, le 1^{er} janvier 1931, une convention collective soumettant ceux-ci à l'indice des prix, comme presque toutes les industries de la région. Les salaires ont été consolidés à partir du 1^{er} janvier 1931. Ils ont été basés sur le multiplicateur 1000 pour un indice national de 870 points. A toute diminution ou augmentation de 20 points d'indice correspond une diminution ou une augmentation de 23 points du multiplicateur. L'application de cette disposition prend cours un mois après l'établissement de l'indice, c'est-à-dire toujours le 15 d'un mois.

L'application de la convention a amené les baisses suivantes :

DATES	Indice officiel	Indice de base	Multiplicateur du salaire horaire de 1914	Dates d'application	Baisses
Base		870	1000		
1931, 15 janvier	846	850	977	1931, 15 février	2,30 %
15 février	825	830	954	15 mars	2,30 %
15 avril	811	810	931	15 mai	2,30 %
15 juillet	789	790	908	15 août	2,30 %
15 décembre	764	770	885	1932, 15 janvier	2,30 %
1932, 15 février	734	750	862	15 mars	2,30 %
15 mars	725	730	839	15 avril	2,30 %
15 juin	708	710	816	15 juillet	2,30 %

La baisse totale actuelle est de 19,4 p. c.

Dans une usine de la région de Huy, des réductions de 5 à 10 p. c. ont eu lieu au cours de 1933 par accord direct.

IV. — Spécialités métallurgiques.

Dans l'armurerie liégeoise, les salaires varient par le simple jeu de l'offre et de la demande. Depuis mai 1932, la baisse est de 15 p. c. environ, s'ajoutant à 10 p. c. de baisse antérieure.

Dans la province de Namur, on signale un cas d'unification des salaires, opérée en août 1933, par une diminution générale variant de 2 1/2 à 5 p. c. Ceci eut lieu à la suite de discussions en commission paritaire.

A Bouillon, dans la fonderie et la quincaillerie, les salaires ont été réduits de 19 1/4 p. c. par rapport au maximum. Les paliers de baisse furent les suivants :

- 5 p. c. le 1^{er} mars 1931;
- 2,5 p. c. le 1^{er} décembre 1931;
- 2,5 p. c. le 1^{er} janvier 1932;
- 5 p. c. le 1^{er} mai 1932;
- 5 p. c. le 15 octobre 1933.

Ces mesures ont été prises par décisions collectives des employeurs. Toutefois, une usine a réduit ses salaires de 23 1/2 p. c.

A Philippeville, les salaires ont été réduits de 25 p. c. en tout, dont 10 p. c. depuis le 1^{er} mai 1932, à savoir : 5 p. c. le 1^{er} mai, 2 1/2 p. c. le 1^{er} septembre et 2 1/2 p. c. le 16 septembre 1932.

A Charleroi, les émailleries n'ont plus modifié leurs salaires depuis mai 1932; toutefois, on signale une réduction de 2 1/2 p. c. le 15 juin 1932 dans une émaillerie-tôlerie.

Les réparateurs de navires d'Anvers font dépendre leurs salaires de l'indice des prix depuis le 1^{er} janvier 1932. En 1933, une baisse a été neutralisée par une hausse analogue. Actuellement, les ouvriers métallurgistes touchent fr. 7,15 l'heure; les aides, fr. 5,90; les peintres de navires, fr. 7,55 et les charpentiers, fr. 7,50.

Dans la construction maritime à Ostende, les salaires sont, par exception, réglés par convention

collective. Ils ont évolué comme suit dans ces derniers temps :

Date	Salaires	Évolution
1929, octobre	Salaires de base : 6 francs l'heure	
1930, mai (maximum)	»	+ 10 %
1932, janvier	»	— 3 %
février	»	— 4 %
mars	»	— 6 %
avril	»	— 7 %
mai	»	— 8 %
juillet	»	— 9 %
octobre	»	— 8 %
novembre	»	— 7 %
1933, avril	»	— 8 %
mai	»	— 9 %
juillet	»	— 10 %
octobre	»	— 9 %

La baisse totale est donc de 17,3 p. c.

Dans les chantiers navals de Tamise, il n'y a plus eu de changements de salaires depuis notre dernière enquête. Par contre, à Baesrode-lez-Termonde, on a pratiqué une baisse de 2,5 p. c. le 1^{er} février 1933 et une autre de 5 p. c. le 15 juin, ce qui porte la diminution totale à 25 p. c. Les premières réductions avaient eu lieu à la suite de décisions de la commission paritaire des industries métallurgiques, les dernières à la simple initiative des patrons en suivant l'indice. Les salaires actuels sont au minimum de fr. 4,75 l'heure pour les ouvriers qualifiés, de fr. 4,15 pour les spécialisés, de fr. 3,75 pour les manœuvres, de 1,25 à 2 francs et plus pour les apprentis.

V. — Ferrerie.

Les salaires de Charleroi et du Borinage, qui avaient subi précédemment trois baisses de 5 p. c., ont été maintenus jusqu'en juin 1933. Ils ont alors subi une nouvelle diminution de 5 p. c., à la suite de discussions à la commission paritaire de Charleroi.

VI. — Carrières et cimenteries.

Dans la région de Soignies, une baisse de 9,3 p. c. s'est ajoutée à la baisse de 12 p. c. acquise précédemment. Cela fut fait par deux baisses égales à 3 et 2 p. c. des salaires d'avril, respectivement les 1^{er} mai et 1^{er} juin 1932, puis par une nouvelle baisse de 5 p. c. des salaires le 1^{er} avril 1933. Ce résultat fut obtenu par discussion en commission paritaire.

Dans le Tournaisis et à Péruwelz, il n'y a pas eu de modifications dans les carrières, les chaux et cimenteries depuis mai 1932.

C. — INDUSTRIES A SALAIRES VARIANT EN ORDRE PRINCIPAL PAR DÉCISIONS PATRONALES OU ACCORD DIRECT ET PARTICULIER ENTRE PATRONS ET OUVRIERS.

I. — Carrières, cimenteries, briqueteries, produits réfractaires et céramiques.

Dans les carrières du Namurois, les baisses de salaires ont été inégales depuis mai 1932. Certaines carrières ont maintenu leurs salaires, tandis que d'autres ont opéré des réductions allant jusqu'à 7 p. c. pour les ouvriers à la journée et 10 p. c. pour les ouvriers à la tâche. Dans une carrière des environs de Dinant, la baisse a été de 6 p. c. le 1^{er} juin 1932; celle-ci suivait de près une baisse analogue survenue

le 1^{er} mars 1932. Dans les carrières de marbre, une baisse de 5 p. c. est venue s'ajouter le 1^{er} juillet 1932 aux 15 p. c. acquis précédemment. En dolomies, malgré qu'il y eût déjà 20 p. c. de baisse, une nouvelle réduction de 3 p. c. a été opérée le 1^{er} juillet 1932 et une autre de 5 p. c. le 1^{er} juillet 1933.

Au Luxembourg, les ardoisières ont réduit les salaires de 15 p. c. en janvier 1933, dans le bassin de Martelange. A Warmifontaine, la baisse n'est que de 2 p. c. et à Herbeumont c'est le *statu quo*. Dans toutes ces régions, de fortes réductions étaient déjà intervenues avant mai 1932.

Dans une usine de ciment du Borinage, le salaire horaire des manœuvres a varié comme suit :

Octobre 1929 :	5,25	
2 mars 1930 :	5,23	augmentation 4 1/2 %
15 mai 1931 :	5,23	baisse 0,4 %
1 ^{er} avril 1931 :	4,96	baisse 5,5 %
1 ^{er} janvier 1932 :	4,84	baisse 7,8 %
1 ^{er} février 1932 :	4,72	baisse 10,1 %
12 novembre 1933 :	4,48	baisse 14,6 %

La baisse depuis l'automne 1929 jusqu'à ce jour ressort donc à 14,6 p. c.

Les baisses ont été décidées par le directeur de l'usine sans liaison quelconque avec une convention collective. Cependant, les variations appliquées dans les usines d'un groupe important, où existent des conventions collectives des salaires, ont été à peu près de même grandeur.

Dans une autre usine, dont les baisses antérieures ne nous sont pas connues, il y a eu trois baisses de 5 p. c. depuis mai 1932 : en juin et novembre 1932 et en février 1933. Les variations de salaires ne sont pas les mêmes dans toutes les entreprises.

Dans les usines de produits réfractaires de la région de Mons, les salaires avaient déjà baissé de 15 p. c. avant mai 1932, par décision collective des employeurs. Il y eut une nouvelle baisse de 2 p. c. le 1^{er} juillet 1932; une seconde baisse analogue, envisagée pour le 1^{er} août, ne fut pas appliquée par suite des grèves.

Pour Boom et Turnhout, voir le chapitre I.

Dans la région du Centre, la dernière réduction des salaires a été opérée le 16 mai 1932, à raison de 10 p. c. pour les salaires supérieurs à 5 francs l'heure et de 5 p. c. pour les salaires inférieurs à ce montant, des aménagements étant prévus pour les salaires de 5 francs et les salaires avoisinants. Les baisses ont été effectuées à la suite d'accords entre patrons et ouvriers. Les même taux horaires sont payés dans les trois usines en question, à la suite d'un accord tacite entre les dirigeants de trois entreprises. Dans une autre usine de la région, les salaires ont été réduits de 5 p. c. le 30 janvier 1932, de 5 p. c. le 19 novembre 1932 et encore de 5 p. c. le 15 janvier 1933. Ces diminutions ont été effectuées suivant la baisse de l'index, mais elles ne reposent sur aucune convention collective. A partir du 1^{er} janvier 1933, les congés payés ont été supprimés, alors qu'auparavant les ouvriers avaient droit à trois ou six jours de congé payé suivant leur situation.

Au Brabant wallon, il y a eu 5 p. c. de baisse en juin 1932 dans une entreprise. Les baisses varient d'entreprise à entreprise.

II. — Industrie du bois.

Dans la région de Dinant, il y a eu de 15 à 20 p. c. de baisse depuis le début de 1932; celle-ci a surtout été appliquée au cours de l'hiver 1932-1933. A l'heure actuelle, par suite des contingentements qui ont amélioré la situation, on envisage de majorer de 5 à 10 p. c. les salaires, qui étaient fort réduits. Les baisses sont variables d'entreprise à entreprise.

A Philippeville, il n'y a pas eu de baisse dans la période étudiée.

Pour Ostende, voir le chapitre I.

III. — Soie artificielle.

Au Brabant wallon, il y a eu 7 p. c. de baisse en juin 1933 par décision de l'employeur; cette réduction s'ajoute à une baisse antérieure de 10 p. c.

IV. — Industries chimiques.

A Vedrin, il y eut une première baisse de 10 p. c. le 1^{er} octobre 1930, une seconde analogue le 1^{er} décembre 1931, enfin une réduction de 5 p. c. le 15 juillet 1932, par décision individuelle de l'employeur.

Une usine de la région de Turnhout n'a appliqué qu'une seule diminution de 5 p. c. en avril 1932.

Dans le Limbourg, on signale une usine n'ayant pas changé ses salaires depuis mai 1932, une autre ayant opéré une baisse de 1,50 p. c., une troisième une baisse de 7 à 7 1/2 p. c.

A Grammont, l'industrie allumettière a réduit les salaires de 7 1/2 p. c. vers février 1933 par décision de l'employeur. En septembre, l'annonce d'une baisse analogue a provoqué une grève et il n'a été appliqué qu'une baisse de 5 p. c. Le 1^{er} janvier 1934, une commission paritaire devait décider si une nouvelle diminution de 2 1/2 p. c. allait avoir lieu. Comme aucune baisse n'avait eu lieu avant 1933, la réduction totale est de 12 1/2 p. c.

V. — Tanneries.

A Soignies, dans une usine où les salaires aux pièces avaient été réduits précédemment de 10 à 25 p. c. et où une prime de présence représentant 7 p. c. environ du salaire avait été supprimée, il n'y a plus eu de modifications. Les salaires à la journée n'ont subi que 10 p. c. de réduction.

Dans une autre usine, les ouvriers travaillant à l'heure ont subi les réductions suivantes :

Novembre 1929	5, —	%
Mars 1931	4,75	%
Mai 1931	4,50	%
Septembre 1931	4,25	%
Mai 1932	4, —	%

soit au total 22,5 p. c. Les ouvriers aux pièces ont subi, aux mêmes dates, des baisses totalisant de 25 à 40 p. c.

VI. — Alimentation.

En sucrerie, à Tirlemont, il n'y a plus eu de baisse; la réduction totale reste donc de 10 p. c. A Péruwelz,

le *statu quo* est aussi maintenu, ce qui signifie des salaires inférieurs de 10 p. c. ou de 20 p. c. au maximum, selon les usines. A Warneton, les salaires sous 32 francs par jour ont été maintenus; les salaires supérieurs ont été diminués d'un franc, plus 10 p. c. de toute la partie du salaire dépassant 32 francs.

En meunerie, à Louvain, il n'y a pas de nouvelle baisse, ce qui maintient les salaires à fr. 0,25 l'heure en dessous du maximum. A Huy, *statu quo*, c'est-à-dire salaires à 10 p. c. sous le maximum atteint.

En brasserie, les salaires sont maintenus; ils n'ont donc pas encore été modifiés depuis la crise à Louvain et Audenarde, sauf dans une brasserie de Louvain.

Dans les huileries de Tournai, il n'y a pas de nouvelles baisses; les salaires restent à fr. 0,20 l'heure en dessous du maximum.

Dans l'industrie hôtelière d'Ostende, les salaires et traitements de la saison de 1932 sont en fléchissement de 10 à 20 p. c. par rapport à ceux des années précédentes (cf. enquête de 1932 pour les taux usuels); il s'agit là de la première baisse occasionnée par la crise. En 1933, les salaires et traitements de 1932 ont été maintenus, sauf pendant les mois de mai et de juin, pendant lesquels ils étaient affectés d'une diminution additionnelle de 10 à 25 p. c. Les baisses varient d'entreprise à entreprise.

D. — INDUSTRIES A SALAIRES SOUMIS PLUS SPÉCIALEMENT A L'OFFRE ET A LA DEMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE.

I. — Le bâtiment.

A Anvers, par suite d'une nouvelle convention collective, les salaires varient, depuis le 1^{er} avril 1932, d'après l'indice, à quelques détails près. Le 1^{er} août 1933 il y eut une baisse de fr. 0,15 l'heure. Les salaires sont actuellement de 6 francs pour les ouvriers qualifiés et de 5 francs pour les non qualifiés. Le maximum avait été de fr. 7,35 pour les qualifiés. Un calcul exact de la réduction effectuée devrait cependant tenir compte de la diminution de certaines allocations accessoires.

A Turnhout, les salaires de cette branche d'activité sont exceptionnellement régis par convention collective selon l'indice. Cependant, ils ont récemment été stabilisés jusque fin mars 1934. Les taux suivants ont été en vigueur pour les maçons, charpentiers, menuisiers, peintres, ainsi que dans les fabriques de meubles, à partir des dates indiquées :

7 juin 1930-17 avril 1931 (maximum)....	6,25
4 avril 1932	5,30
4 juillet 1932	5,21
1 ^{er} octobre 1932	5,20
2 janvier 1933	5,30
3 juillet 1933	5,20
2 octobre 1933	5,10

La baisse est de 18,4 p. c. au total et de 7,20 p. c. depuis avril 1932.

A Gand, où l'on suit également l'indice, il n'y a cependant eu aucune modification depuis mai 1932; les salaires sont stabilisés jusque février 1934. Ensuite, ils devaient varier à raison de fr. 0,25 l'heure pour toute hausse ou baisse de vingt-cinq points par

rapport à l'indice 700. Par rapport au maximum, la baisse n'est que de 9 à 10,5 p. c.

A Eecloo, une baisse de 4,60 p. c. est venue s'ajouter aux trois baisses de 4,52 p. c. chacune qui avaient eu lieu précédemment. On envisage, pour le début de 1934, une baisse de 3 p. c. du maximum.

A Audenarde, les salaires sont restés à 4 francs l'heure pour les ouvriers qualifiés et à 3 francs pour les manœuvres, c'est-à-dire à 20 p. c. et 29,4 p. c. en dessous des maxima. Les entreprises de pavage ont réduit les salaires des paveurs de 6 à 5 francs le 15 juillet 1933 (maximum obtenu fr. 8,50); ceux des aides sont restés à 3 francs (maximum fr. 4,25).

A Ostende, il n'y a plus eu de baisse depuis celle du 1^{er} avril 1932, qui avait réduit les salaires de fr. 0,25 l'heure. Les mouvements sont décidés par la ligue des entrepreneurs, qui tient compte des variations de l'indice des prix. Ils sont donc en recul de 17,4 p. c. à 21 p. c. sur les maxima.

A Mouscron, l'industrie du bâtiment suit le mouvement des prix de détail, automatiquement. Ceci a causé une hausse d'une tranche (5 p. c. de la base) en novembre 1932, deux baisses en avril et juillet 1933 respectivement, puis une hausse en octobre; au total, *statu quo* depuis un an et demi.

A Tournai, il y a eu une baisse de fr. 0,25 l'heure en novembre 1932, par le jeu de l'offre et de la demande. Cela fait fr. 0,75 de baisse totale. Actuellement, les salaires sont de fr. 3,75 pour un aide maçon, 4 francs pour un manœuvre, fr. 4,25 pour un terrassier, fr. 4,50 pour un maçon, fr. 4,75 pour un menuisier, 5 francs pour un tailleur de pierre et fr. 5,25 pour un charpentier, un paveur et un plafonneur.

De Péruwelz, on signale une baisse de 10 p. c. environ chez les bétonneurs, en 1933.

A Louvain, les menuisiers et les peintres ont subi une diminution de fr. 0,35 en juin-juillet 1933, par décision du patronat. Les plombiers, zingueurs et bétonneurs n'ont pas vu leurs salaires diminués au cours de la période étudiée.

A Malines, les ouvriers fabriquant l'« Eternit » n'ont pas subi de diminution.

A Huy, les salaires ont varié comme suit par accord entre patrons et ouvriers :

	Mai-Juin 1932	Novembre 1933
Maçon	5,50	5,10
Manœuvre	4,25	4,—
Plafonneur	5,35	5,—
Menuisier.....	5,20	5,—

A Verviers, les salaires avaient diminué de 1 franc l'heure avant mai 1932. Il y eut encore 10 p. c. de baisse en septembre 1932 et 5 p. c. en avril 1933, par entente entre patrons et ouvriers.

A Hasselt, une baisse de 10 p. c. a eu lieu le 1^{er} juin 1932, par décision des entrepreneurs. Les baisses précédentes avaient déjà opéré une réduction de 13,5 p. c.

II. — Le diamant.

Les salaires, actuellement fort tombés par rapport à 1929, varient beaucoup d'après l'état des affaires. En avril 1933, les ouvriers avaient favorisé le mouvement de reprise en se contentant de salaires variant de 150 à 250 francs par semaine.

Les salaires s'étaient ensuite fortement améliorés, grâce à la reprise de l'activité diamantaire et étaient, vers la mi-juillet, de 200 à 350 francs par semaine.

Actuellement, on peut considérer que peu d'ouvriers gagnent 250 francs par semaine et que la majorité se contente de salaires compris entre 120 et 180 francs par semaine.

III. — Dentelles, bonneterie.

A Turnhout, les dentellières à la main travaillant à domicile gagnent environ fr. 0,50 l'heure, comme au début de 1932, alors qu'elles avaient fr. 3,50 l'heure pendant la prospérité. Aussi, ce métier tend-il à disparaître devant la dentelle mécanique.

Dans les bonneteries du Tournaisis, les baisses varient d'entreprise à entreprise, par décisions individuelles. Dans un cas typique, la baisse est de 15 p. c. par rapport au maximum, par trois paliers de 5 p. c., en décembre 1931, mai 1932 et avril 1933. Actuellement, les salaires sont de fr. 2,25 pour les femmes et fr. 2,50 pour les hommes.

A Leuze, les salaires ont encore baissé en moyenne de 5 p. c.; mais certaines usines, après avoir congédié leur personnel, ont réembauché des ouvriers à des conditions sensiblement inférieures. Depuis 1929, la baisse peut atteindre de 12 à 20 p. c. selon les usines, la moyenne étant de 15 p. c.

IV. — Les chaussures.

A Mons, une des principales usines signale qu'elle n'a pas diminué ses salaires depuis mai 1932.

A Termonde, une usine suit l'indice et a abouti ainsi à une diminution de 5 p. c. de la base depuis mai 1932, par un ensemble de baisses et de hausses.

V. — Bois et ameublement.

A Philippeville, les saboteries ont réduit les salaires de 10 p. c. le 15 septembre 1932 et de 20 p. c. le 1^{er} août 1933.

A Grammont, les salaires des ouvriers qualifiés ont été réduits de fr. 6,15 à 5 francs l'heure. Au total, les autres d'un même montant absolu : on a opéré les réductions à raison de fr. 0,40 en 1931, fr. 0,60 en 1932 et fr. 0,15 en 1933.

A Gand, les ébénistes ont subi fr. 0,50 de réduction depuis mai 1932 et touchent de fr. 5,55 à fr. 5,95 l'heure. A partir de 1934, les salaires dépendent de l'indice. Les tapissiers-garnisseurs n'ont pas subi de baisse, mais on en envisage une en ce moment; ils touchent fr. 5,20 l'heure. Il en va de même en carrosserie, où le salaire est de fr. 5,25. Dans le travail mécanique du bois, les salaires ont été maintenus et sont de fr. 5,50 à 6 francs l'heure; en scierie et cais-

serie, il en est de même, mais les salaires sont plus bas : fr. 3,45 à fr. 3,50 pour les hommes, fr. 2,90 pour les femmes.

A Furnes, les salaires en ébénisterie sont à 4 francs l'heure depuis mai 1932.

VI. — L'agriculture.

Ici, nos renseignements sont très clairsemés.

Il y a eu de légères diminutions dans certains centres depuis mai 1932, notamment en Condroz. Voici les salaires moyens en Condroz et en Hesbaye pour 1933 :

	Condroz	Hesbaye
Domestique de ferme	400 francs plus nourriture (par mois).	430 francs plus nourriture (par mois).
Ouvrier pour la moisson	20 à 25 francs par jour plus nourriture.	22 francs par jour plus nourriture.
Ouvrier pour arrachage de betteraves	250 à 300 francs à l'hectare plus nourriture.	320 francs à l'hectare plus nourriture.

L'Union Agricole de Jodoigne a opéré une réduction de 10 p. c.

Dans l'horticulture gantoise, il y a eu une baisse de fr. 0,25 à fr. 0,50 l'heure le 15 mars 1933, puis encore des baisses variant d'une entreprise à l'autre, car il n'y a pas de base fixe pour les salaires. Au début de 1932, les contremaitres touchaient fr. 4,25 l'heure et les ouvriers, 4 francs.

VII. — La pêche.

La rémunération se compose, sur les chalutiers à vapeur, de gages fixes et d'un pourcentage sur le produit, déterminé après chaque pêche. Le capitaine seul navigue à la part.

Le revenu mensuel est le suivant (nourriture à charge de l'armement) :

	Gages fixes	Pourcentages du produit
Capitaine	—	4 à 6 %
Second	700 à 725	+ 1, — %
Matelot	625 à 675	+ 0,35 %
Matelot léger	475 à 490	+ 0,25 %
Mousse	400	+ 0,20 %
<i>Personnel de machine :</i>		
Mécanicien	750	+ 1,50 %
Chauffeur	675 à 685	+ 0,35 %
Soutier	475 à 500	+ 0,25 %

Sur les bateaux à moteur, les conditions de travail sont plus variables que sur les vapeurs. Dans les entreprises collectives, les pêcheurs reçoivent des gages fixes moins élevés, mais compensés par un pourcentage plus important.

Dans les entreprises individuelles, les hommes n'ont aucun salaire fixe. Tous naviguent à la part à concurrence des bénéfices et pertes du bateau. Ces pertes concernent les engins de pêche arrachés par les épaves au cours du chalutage. Il en résulte que le revenu est très instable.

Il est impossible de chiffrer avec quelque précision le salaire réel du pêcheur, en raison des fluctuations du rendement et du prix de vente du produit de la pêche.

Dans les entreprises individuelles, le salaire se calcule généralement d'après les taux suivants (nourriture à charge des hommes) :

Patron	5 à 7 % du produit
Mécanicien	5 à 6 % »
Matelot	5 % »
Mousse	3 % »

Dans les entreprises collectives, le revenu mensuel est le suivant (nourriture à charge des hommes) :

	BATEAUX DE 160 HP		BATEAUX DE 240 HP	
	Gages fixes	Pourcentages du produit	Gages fixes	Pourcentages du produit
Capitaine	—	6 %	450	+ 4 à 7 %
Second	400	+ 3 %	400	+ 2 1/2 %
Matelot	350	+ 2 1/2 %	350	+ 2 1/2 %
Matelot léger	—	—	250	+ 1 1/2 %
Mousse	—	—	100	+ 0,70 %
Mécanicien	400	+ 3 1/2 %	400	+ 3 %
Deuxième mécanicien	350	+ 2 1/2 %	250	+ 1 1/2 %

E. — APERÇU D'ENSEMBLE.

Si nous classons les industries suivant le recensement industriel de 1926, les modifications de tarifs de salaires ou d'ensembles de salaires peuvent se résumer ainsi qu'il suit. Les chiffres italiques entre parenthèses indiquent le nombre d'ouvriers en 1926 dans les établissements de dix personnes et plus; ils ne doivent servir qu'à fixer un ordre d'importance, car loin de nous l'idée de préciser le nombre d'ouvriers atteints par chaque baisse. Nous répétons, au surplus, ici, qu'il ne faut pas confondre tarif de salaire et rémunération effective de l'ouvrier, le premier n'étant qu'un des éléments déterminants de la seconde. Les baisses indiquées ci-dessous vont du maximum de 1929-1930 à la fin de 1933 avec le mouvement depuis mai 1932 entre parenthèses. *Les baisses indiquées en chiffres ronds ont souvent été établies en additionnant les baisses successives, indiquées en pour-cent du niveau précédent; il nous eût été difficile de faire la correction nécessaire, mais nous attirons l'attention sur le fait que les chiffres forcent un peu la réalité (exemple : 20 p. c. signifie de 18 à 18 1/2 p. c.).*

1. *Métaux (203.143)* : sidérurgie, 18,275 p. c. (*statu quo*); zinc, cuivre, plomb, 16,4 à 20,6 p. c. à Liège (*statu quo* à 5 p. c.), 20 p. c. hors de Liège (*statu quo* à 5 p. c.); construction mécanique, 16,32 p. c. (*statu quo*); construction maritime et fluviale, 12,7 à 25 p. c. (*statu quo* à 7,5 p. c.); fonderies, jusque 20 p. c. (0 à 5 p. c.); armurerie, 25 p. c. (10 p. c.).

2. *Mines (182.002)* : 28,7 p. c. (4 p. c.).

3. *Textiles (164.495)* : généralement 20 p. c. (2,7 p. c.), seconde. Les baisses indiquées ci-dessus vont du à Mouscron (10 p. c.); bonneterie, 15 p. c. (5 p. c.).

4. *Transports (123.850)* : port d'Anvers, 14,8 à 27 p. c., surtout de 15 à 21 p. c. (*statu quo*).

5. *Industries chimiques (62.163)* : soie artificielle, 17 p. c. (7 p. c.); chimiques, diminutions variables et mal précisées.

6. *Alimentation (56.321)* : brasseries, *statu quo* depuis 1929; meuneries, 5 à 10 p. c. (*statu quo*); sucreries, 10 p. c., parfois 20 p. c. (*statu quo*).

7. *Construction (bâtiment) (40.260)* : baisses très variables, de 10 à 30 p. c., de 15 à 20 p. c. dans les centres textiles et villes avoisinantes, ainsi qu'à Anvers.

8. *Carrières, etc. (37.249)* : carrières de Lessines, 28 à 35 p. c. (12,2 à 16,7 p. c.); carrières de Soignies, environ 20 p. c. (9,3 p. c.); Tournais, 14,54 p. c. (*statu quo*); carrières du Brabant wallon, 30 à 31 p. c. (11,4 p. c.); marbres, 20 p. c. (5 p. c.); ardoisières, 25 à 40 p. c.

9. *Bois et ameublement (36.073)* : meubles, selon l'indice (c'est-à-dire environ 20 p. c. dans certains centres); forêts, salaires très réduits.

10. *Verre (35.241)* : verrerie, 20 p. c. (5 p. c.); glacerie, entre 16 et 17 p. c. (3 p. c.); gobeletterie, 20,87 p. c. (4,7 p. c.).

11. *Céramiques (28.407)* : réfractaires et céramiques,

17 p. c. (2 p. c.); cimenteries du Tournais, 14,59 p. c. (*statu quo*); cimenteries d'un grand groupe, selon l'indice; briqueteries de Boom, 20,94 p. c. (5 p. c.).

12. *Peaux et cuirs (27.337)* : tannerie de Tournai, 15,79 p. c. (2,64 p. c.); Malmédy, 17 à 18 p. c. (*statu quo*); chaussures Verviers, 21,42 p. c.; courroies Verviers, 21,55 p. c.; couperies de poils, 20 p. c. (2,7 p. c.).

13. *Vêtement (24.199)* : certaines villes suivent l'indice; pour les autres, non déterminé.

14. *Art et précision (22.267)* : diamant, réductions dépassant le coût de la vie.

15. *Papier (13.970)* : Malmédy, 18,4 p. c. (*statu quo*); Wavre (*statu quo*).

16. *Livre (12.805)* : 13,3 p. c. (3,5 p. c.).

17. *Tabac (9.770)* : Grammont, 12 p. c. (3 p. c.).

18. *Pêche (779)* : pas de précisions.

Il ressort de ce tableau d'ensemble que les taux de salaires ont, dans la majorité des cas, suivi l'indice des prix de détail, au point d'y être adaptés à l'heure actuelle. Ceci ne s'est pas fait sans un certain freinage, sensible surtout là où n'existent pas des conventions collectives de salaires. L'adaptation est plus grande que lors de notre dernière enquête, car en ce moment les baisses de 20 à 21 p. c. sont vraiment prédominantes, alors que l'indice a fléchi de près de 22 p. c. Il y a un bon nombre d'industries où les baisses varient de 15 à 20 p. c. En dehors de cela, des cas extrêmes se rencontrent, comme les industries alimentaires, qui maintiennent leurs salaires, d'une part, les exploitations forestières, certaines carrières, les mines de houille, les diamantaires, qui les ont réduits beaucoup plus, d'autre part. Etant donné les grands intérêts en jeu et si l'on considère les exemples de l'étranger, on doit considérer que l'adaptation des salaires au coût de la vie s'opère en Belgique avec une très grande souplesse. A cet égard, des régions entières pratiquent très largement des conventions collectives qui prévoient des variations automatiques et les font accepter de part et d'autre avec un minimum de conflits sociaux.

II. — MOUVEMENT DES INDICES DE SALAIRES MOYENS.

Cherchons maintenant une confirmation de notre enquête dans l'examen de données statistiques précises, représentant des salaires effectifs d'une série de grandes entreprises et réunies sous forme d'indices. Nous y joindrons, comme nous l'avons fait le 25 septembre 1932, les indices relatifs aux salaires admis à l'engagement des ouvriers, à la Bourse officielle du Travail de Bruxelles.

Reprenant comme base de notre travail les mêmes données que précédemment, nous avons établi nos indices au moyen de chiffres nombreux provenant de quarante entreprises, comportant cinquante-trois divisions. Les indices simples établis ainsi présentent, à notre avis, une assez grande précision, malgré les défauts théoriques qu'ils peuvent avoir et que nous avons discutés précédemment; en effet, le parallélisme des indices individuels nous permet d'accepter leur moyenne avec beaucoup plus de confiance que des

moyennes composées de séries divergentes, comme la plupart des cas qu'on traite communément.

Reprenons d'abord le tableau des résultats généraux et complétons-le :

Indices des salaires horaires moyens dans un certain nombre d'usines belges et luxembourgeoises, comparés à l'indice des prix de détail et à l'indice du coût de la vie.

(Décembre 1925 = 100.)

PÉRIODES	Indice global des salaires	Indice des prix de détail	Rapport des salaires aux prix de détail p. c.	Indice du coût de la vie	Rapport des salaires au coût de la vie p. c.
1922 Décembre	77	72	106,9	70	110,0
1923 Décembre	91	88	103,4	86	105,8
1924 Décembre	99	97	102,1	96	103,1
1925 Décembre	100	100	100,0	100	100,0
1926 Décembre	127	139	91,4	138	92,0
1927 Décembre	141	152	92,8	146	96,6
1928 Octobre	152	156	97,4	150	101,3
1929 Août	177	164	107,9	156	113,5
Décembre	185	168	110,1	161	114,9
1930 Juin	185	162	114,2	156	118,6
Décembre	182	161	113,0	156	116,7
1931 Juin	171	149	114,8	142	120,4
Décembre	165	143	115,4	135	122,2
1932 Juin	154	133	115,8	126	122,2
Septembre	153	134	114,2	129	118,6
Décembre	153	135	113,3	132	115,9
1933 Mars	153	134	114,2	129	118,6
Juin	152	131	116,0	125	121,6
Septembre	151	131	115,3	128	118,0
Octobre	152 (1)	131	116,0 (1)	129	117,8 (1)

(1) Indices provisoires.

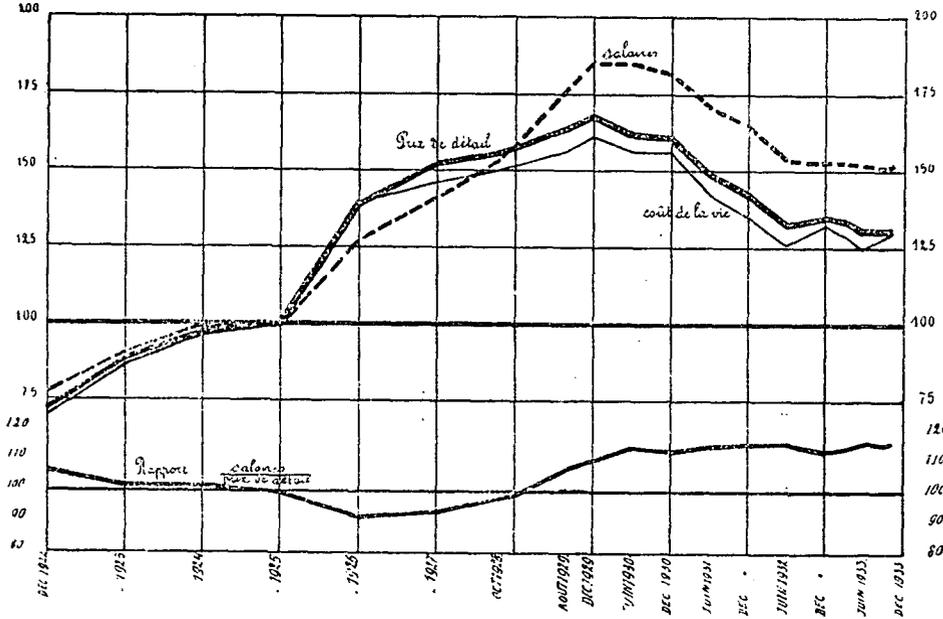
Nous enregistrons ici une baisse de deux ou trois points, soit au maximum 2 p. c., dans les salaires moyens depuis juin 1932; ce n'est pas beaucoup, mais cela concorde assez bien avec les indications recensées au chapitre précédent. Comme les prix de détail ont baissé concurremment, il n'y a pas de modification à retenir dans le salaire réel moyen calculé sur cette base, généralement admise. Par contre, l'indice du coût de la vie s'est un peu raffermi et selon cette base plus adéquate de calcul, le salaire réel a reculé un peu depuis un an et demi. Par rapport au maximum, il paraît toutefois un peu plus favorable que lorsqu'il est calculé sur les prix de détail.

Certains s'étonneront peut-être de voir les salaires réels à 15 ou 16 p. c. au-dessus de ce qu'ils étaient en pleine prospérité, en octobre 1928, alors que la crise s'est abattue sur nous depuis quatre ans. Il faut ici faire remarquer que ce gain était entièrement acquis en juin 1930 et qu'on n'a fait que le maintenir. C'est le résultat de la demande extraordinaire de main-d'œuvre que de trop vastes programmes d'expansion avaient provoquée pendant la dernière année de prospérité; celle-ci ne pouvant être satisfaite, les salaires avaient monté particulièrement vite. La nature de ce phénomène n'est point neuve, car on le constate à l'occasion de chaque crise : si les salaires réels se sont accrus graduellement depuis un siècle et si les époques de prospérité ont préparé les relèvements, on ne peut pas dire que les ouvriers aient généralement obtenu des salaires réels plus élevés pendant la prospérité, si ce n'est au cours des trois derniers mois de celle-ci; les augmentations ont surtout été acquises

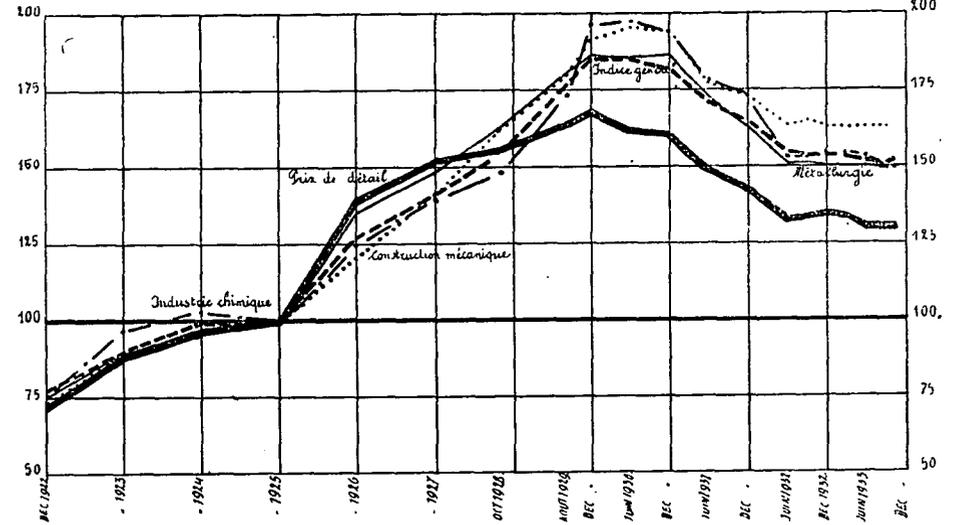
tandis que se dénouait la crise. Cette fois le phénomène a d'ailleurs été plus violent que d'habitude; le fait n'a rien d'étonnant si l'on considère le retard apporté au redressement des salaires de 1926 à 1928. La mauvaise répartition du revenu national à ce moment devait amener un redressement qui dépasserait d'autant mieux la mesure que le retard avait été grand.

La Belgique n'est toutefois pas seule à donner à ses salariés une part plus grande d'un revenu national amoindri. En fait, si nous considérons la situation internationale, la souplesse d'adaptation est plus grande chez nous, grâce aux règles élaborées en période de monnaie stable et prenant en considération les salaires réels plutôt que les salaires nominaux. Malgré de nombreuses résistances, celles-ci sont encore à la base des conventions et des négociations aujourd'hui. Elles sont plus raisonnables qu'un attachement de principe à des rémunérations nominales et, fait important, rendent beaucoup plus faciles l'adaptation à un niveau extérieur des prix. C'est une chose précieuse en des temps comme ceux-ci. Car l'on peut facilement être amené à devoir modifier sensiblement des niveaux de rémunération nominale, tandis qu'une atteinte aux taux de rémunération réelle est rarement du domaine des nécessités. L'expérience de l'Angleterre, qui a souffert de la rigidité de ses rémunérations nominales et de sa charge d'intérêt, montre que la souplesse d'adaptation est en fait très grande en Belgique : car, si les salaires nominaux baissent avec le coût de la vie depuis la fin de 1930, la rémunération du capital, largement placée sous forme

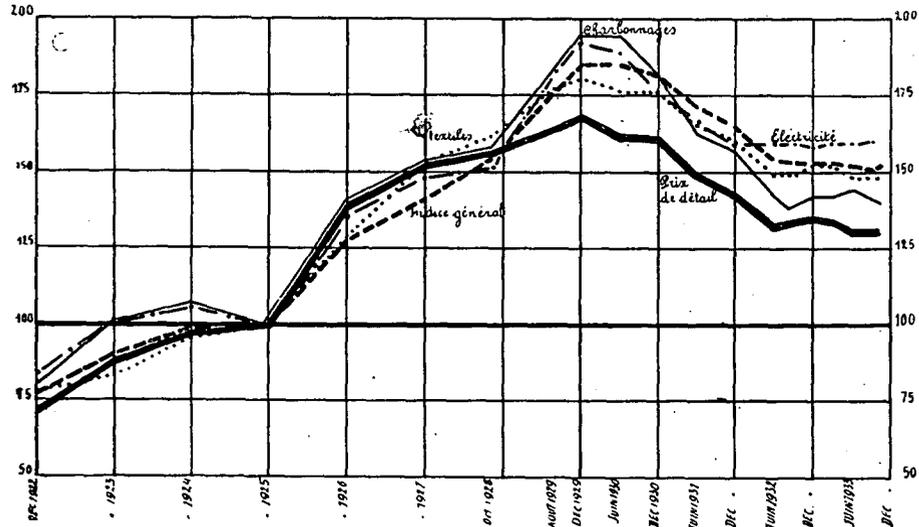
Gr. I. — Indice moyen des salaires dans les entreprises belges et luxembourgeoises, comparé à l'indice des prix de détail et à l'indice du coût de la vie. Décembre 1925 = 100.



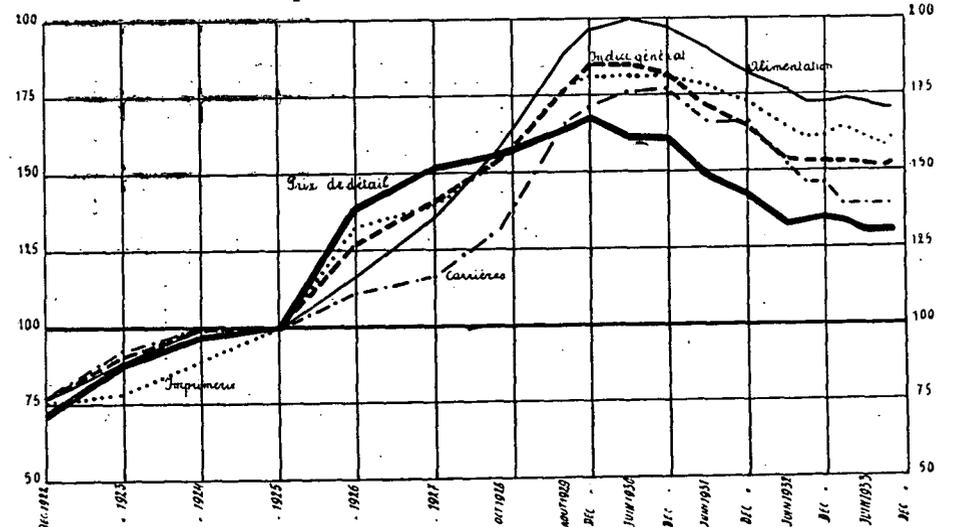
Gr. II. — Indices des salaires moyens en construction mécanique, en métallurgie et dans les industries chimiques, comparés à l'indice global des salaires et à l'indice des prix de détail. Décembre 1925 = 100.



Gr. III. — Indices des salaires moyens en charbonnages, en textiles, dans les centrales électriques, comparés à l'indice global des salaires et à l'indice des prix de détail. Décembre 1925 = 100.



Gr. IV. — Indices des salaires moyens dans les industries alimentaires, les carrières et l'imprimerie, comparés à l'indice global des salaires et à l'indice des prix de détail. Décembre 1925 = 100.



d'actions, se contracta aussi selon les circonstances économiques.

En appréciant ces indices qui indiquent une élévation du pouvoir d'achat du salaire, nous devons d'ailleurs prémunir le lecteur contre une interprétation hâtive. Il s'agit du pouvoir d'achat du salaire horaire ou journalier, c'est-à-dire du pouvoir d'achat de l'ouvrier entièrement occupé. Nous ne pouvons donc pas conclure de là que le pouvoir d'achat des masses ouvrières soit augmenté, car le chômage diminue les revenus de la grande majorité des familles ouvrières, dans une mesure très variable. Les uns se trouvent donc favorisés, tandis que les autres sont dans la misère; en 1928, la répartition du revenu des ouvriers était beaucoup plus égale.

Cette irrégularité actuelle permet d'expliquer le fait que la consommation alimentaire du pays se soit sensiblement améliorée depuis la crise pour le pays

considéré dans son ensemble (1). Comme le prix des aliments a beaucoup plus baissé que le coût de l'ensemble des besoins ménagers, le nombre de ceux qui devaient restreindre leur alimentation est resté réduit, par rapport à l'ensemble; au contraire, la masse des gens relativement bien occupés a pu améliorer la nourriture quotidienne, tout en y consacrant des sommes réduites.

Si nous envisageons les indices par industrie, nous ne constatons guère de divergence avec le mouvement général depuis près de deux ans; sauf les baisses dans le groupe des cimenteries et carrières, l'on n'a guère modifié les salaires; bref, c'est nettement le *statu quo*, après une adaptation qui est allée de 1930 à 1932. Comme la baisse de l'ensemble est d'environ 18 p. c. par rapport au maximum et que les prix de détail ont baissé d'environ 22 p. c., cette stabilité relative paraît assez naturelle. Les salaires réels témoignent des mêmes dispositions que les salaires nominaux.

Indices des salaires horaires moyens dans un certain nombre d'usines et de fabriques belges et luxembourgeoises. (Décembre 1925 = 100.)

a) Salaires nominaux.

PÉRIODES	Charbonnages	Métallurgie	Construct. mécanique	Electricité (production et distribut.)	Carrières	Chimiques	Textile	Imprimerie	Alimentation	Glaceries	Indice global
1922 Décembre.....	80	77	72	83	77	75	73	75	77	80	77
1923 Décembre.....	101	88	88	101	92	97	83	78	88	91	91
1924 Décembre.....	107	98	95	105	100	103	95	88	99	100	99
1925 Décembre.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1926 Décembre.....	140	135	120	136	111	124	128	132	116	128	127
1927 Décembre.....	153	148	141	148	116	139	153	139	135	139	141
1928 Octobre.....	157	163	161	151	131	148	161	155	158	139	152
1929 Août.....	184	181	180	183	166	174	177	177	189	157	177
Décembre.....	194	186	191	192	171	196	180	181	196	161	185
1930 Juin.....	194	185	195	189	176	197	176	181	200	161	185
Décembre.....	182	186	194	175	177	194	176	181	197	161	182
1931 Juin.....	162	172	177	166	166	178	165	178	190	152	171
Décembre.....	157	163	173	159	166	173	160	173	182	143	165
1932 Juin.....	142	151	163	159	152	153	149	164	176	135	154
Septembre....	138	151	165	159	146	153	149	161	172	135	153
Décembre.....	141	150	163	158	146	154	152	161	172	135	153
1933 Mars.....	142	150	163	159	139	154	152	164	173	135	153
Juin.....	144	150	163	159	139	153	148	161	172	135	152
Septembre....	141	149	163	160	139	150	148	158	170	135	151
Octobre.....	140	—	163	160	139	149	148	161	170	135	152 (2)

b) Salaires réels (par rapport aux indices des prix de détail).

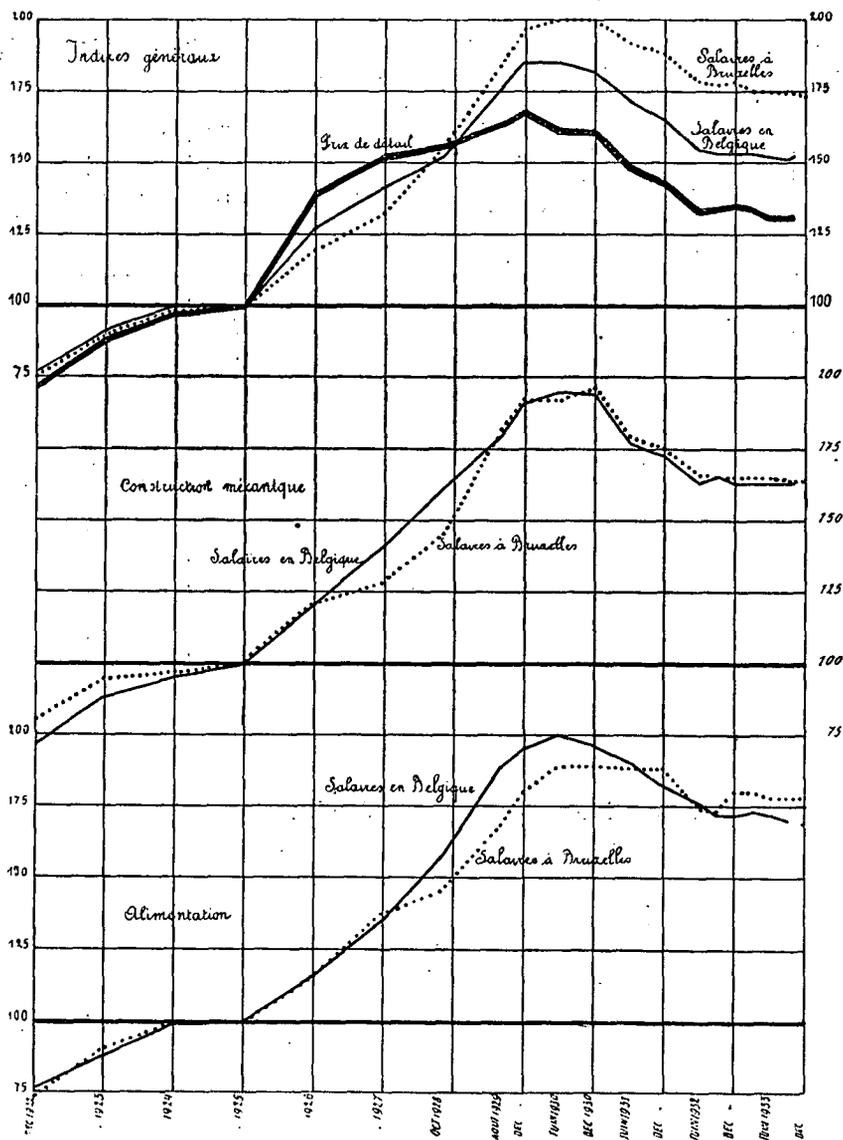
1922 Décembre.....	111	107	100	115	107	104	101	104	107	111	107
1923 Décembre.....	115	100	100	115	104	110	94	89	100	103	103
1924 Décembre.....	110	101	98	108	103	106	98	91	102	103	102
1925 Décembre.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1926 Décembre.....	101	97	86	98	80	89	92	95	83	92	91
1927 Décembre.....	101	97	93	97	70	91	101	91	89	91	93
1928 Octobre.....	101	104	103	97	84	95	103	99	101	89	98
1929 Août.....	112	110	110	112	101 (2)	106	108	108	115	96	108
Décembre.....	115	111	114	114	102	117	107	108	117	96	110
1930 Juin.....	120	114	120	117	109	122	109	112	123	99	114
Décembre.....	113	116	120	109	110	120	109	112	122	100	113
1931 Juin.....	109	115	119	111	111	119	111	119	128	102	115
Décembre.....	110	114	121	111	116	121	112	121	127	100	115
1932 Juin.....	107	114	123	120	114	115	112	123	132	102	116
Septembre....	103	113	123	119	109	114	111	120	128	101	114
Décembre.....	104	111	121	117	108	114	113	119	127	100	113
1933 Mars.....	106	112	122	119	104	115	113	122	129	101	114
Juin.....	110	115	124	121	106	117	113	123	131	103	116
Septembre....	108	114	124	122	106	115	113	121	130	103	115
Octobre.....	107	—	124	122	106	114	113	123	130	103	116 (2)

(1) Cfr. *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques de Louvain*, novembre 1933, 5^e année, 1, pp. 3-30.
(2) Indices provisoires.

Comparons enfin les salaires moyens du pays aux salaires de base de la Bourse officielle de Bruxelles, dont nous avons de nouveau dressé l'indice. L'orientation est la même, c'est-à-dire à la baisse; celle-ci n'est toutefois plus bien forte, puisque l'indice tombe de 178 en juin 1932 à 174 en novembre 1932; c'est toutefois plus que l'indice général, qui tombe de 154 à 152. Pour autant que les indications soient comparables, la hausse est encore plus forte à Bruxelles que

dans le pays, par rapport aux niveaux de 1922-1925. Elle correspond vraisemblablement en partie à la réalité, car le marché du travail est moins mauvais à Bruxelles qu'en province; les multiples industries de produits finis ne sont pas aussi serrées par la concurrence que les grandes industries et les conventions collectives basées sur l'indice ne sont guère pratiquées dans la capitale.

Gr. V. — Comparaison entre les indices des salaires moyens dans les entreprises belges et luxembourgeoises et les indices des salaires à Bruxelles, d'après les listes de la Bourse officielle du travail. Décembre 1925 = 100.



Indice général des salaires horaires à Bruxelles
 (d'après les listes de la *Bourse officielle du Travail*.)
 (Base : décembre 1925 = 100.)

DATES	Métal- lurgie	Alimen- tation	Vête- ments	Bois et ameub- lement	Bâti- ment	Transp.	Tabac	Peaux et cuirs	Indice général
1928 Octobre	145	145	158	158	162	162	166	151	156
1929 Décembre	192	180	204	192	211	197	226	178	197
1930 Décembre	196	189	193	194	207	219	226	178	200
1931 Décembre	175	188	192	182	195	193	212	170	188
1932 Janvier	171	188	192	182	194	193	212	170	188
Février	171	188	191	177	188	189	212	168	186
Mars	166	174	187	177	183	189	204	157	180
Avril	166	174	187	172	182	183	204	157	178
Mai	166	174	186	172	181	183	204	157	178
Juin	166	174	186	172	180	183	204	157	178
Juillet	166	174	186	172	180	183	204	157	178
Août	166	173	186	172	180	183	204	157	178
Septembre	165	173	185	172	175	183	204	157	177
Octobre	165	173	185	172	175	183	204	157	177
Novembre	165	173	185	172	175	183	204	157	177
Décembre	165	180	185	172	173	183	204	159	178
1933 Janvier	165	180	185	157	167	183	204	159	175
Février	165	180	185	160	167	183	204	159	175
Mars	165	180	185	160	167	183	204	159	175
Avril	165	180	185	160	166	183	204	159	175
Mai	165	178	185	160	166	183	204	159	175
Juin	165	178	185	160	166	183	204	159	175
Juillet	165	178	185	160	163	183	204	159	175
Août	164	178	185	160	163	183	204	159	174
Septembre	164	178	185	156	163	183	204	159	174
Octobre	164	178	185	156	163	183	204	159	174
Novembre	164	178	185	156	163	183	204	159	174
Décembre	164	178	185	156	159	183	204	159	173

CHRONIQUE

Une déviation populaire du mot « dumping ». — La vie des mots utilisés dans le langage des affaires et dans la théorie économique n'est pas indifférente à l'histoire économique non plus qu'à celle des doctrines.

C'est ainsi que M. Ferdinand Brunot, membre de l'Institut de France, a apporté indirectement à la science économique des indications précieuses par ses études sur la vie de certains mots, notamment au XVIII^e siècle et sous la Révolution.

La controverse qui a mis aux prises MM. Paul Harsin, Henri Sée et Henri Hauser sur les origines et l'emploi du mot « industrie » a permis d'élucider certaines conceptions mercantilistes et physiocratiques (1).

L'emploi de l'expression, « révolution industrielle » dès la fin du XVIII^e siècle, permet de préciser l'attitude des témoins et des acteurs de ce grand mouvement.

Enfin, ici-même, M. Henri de Man a montré l'évolution du sens de « capitalisme », passant de la terminologie marxiste dans les domaines de l'histoire économique et de la politique (2).

Nous pouvons apporter aujourd'hui une contribution à l'histoire des locutions économiques à propos du mot *dumping* et de son emploi populaire.

Le mot *dumping* — qui dérive du verbe *to dump*, lequel signifie « jeter par terre avec force une chose lourde, décharger, vider » et qui s'apparente à l'idiotisme américain « dumpage », « droit de verser des ordures sur un terrain vague », à *dumping ground*, « terrain vague pour jeter des ordures, des détritiques » — est apparu très vraisemblablement en Europe au début du XX^e siècle, avec une signification dérivée et nouvelle, ressortissant au domaine des affaires. Le *Palgraves' Dictionary of Political Economy*, dont la première édition date de 1893, ne fait pas mention du mot *dumping*. Cette lacune persiste encore dans la réédition de 1925. En 1897, l'*Oxford Dictionary* donne le verbe *to dump* comme étant principalement en usage aux Etats-Unis, dans le sens de « jeter en masse », avec l'exemple : « des centaines de milliers de paysans, parmi les plus pauvres et les plus incultes de l'Europe, furent jetés sur la côte américaine » (*were dumped upon the american seaboard*) (1887). Mais on ne trouve pas encore mention de

l'acception économique du verbe, ni du substantif. Le supplément de 1933 du même dictionnaire fait au contraire mention de l'emploi du verbe *to dump* avec l'acception de « vendre à un prix sacrifié, particulièrement sur le marché extérieur » : « *To dump, to import, or throw on the market, in large quantities and at low prices; spec. to offer for sale (surplus goods), esp. abroad, at less than the ordinary trade prices* ».

Il est à remarquer que les exemples cités par le dictionnaire d'Oxford sont tirés des documents parlementaires américains de l'époque de la dépression industrielle : 1884, *Congress Rec. May, 3663/1*, « *It is this dump that we want to stop; it is protection against this dump that the protective system seems to accomplish.* » 1884, *Congress. Rec. 1 May 3663/1* : « *The surplus dumped from foreign pauper markets is the great bane of our industries.* » 1904, *Grafton*, « *it enables them to dump their surplus production on foreign countries.* »

Il apparaît donc bien : 1^o que le mot est d'origine américaine dans les acceptions conduisant à son sens économique généralement admis; 2^o qu'il a été employé là-bas pour la première fois à la fin du XIX^e siècle, et dans le langage politique, dans l'acception nouvelle de « viciation des pratiques normales du commerce international »; 3^o qu'il a pénétré en Europe avec ce sens au début du XX^e siècle, dans la littérature anglaise, d'où il a été emprunté par le français, l'allemand, etc. Il n'est d'ailleurs nullement surprenant qu'une nation fidèle à une politique très protectionniste, particulièrement jalouse du niveau de vie élevé des citoyens nés sur son sol et, enfin, employant volontiers un langage expressif et coloré, ait appliqué une locution énergique de la vie courante aux importations de produits européens qu'à tort ou à raison elle considérait comme déloyales. Le « dumping », au début du XX^e siècle, est devenu l'action de vendre en dessous du prix juste, et *to dump*, vendre à l'étranger bon marché à cause des droits de protection.

Les économistes, et particulièrement les théoriciens du commerce international, ont repris le mot à leur tour, l'emploient pour désigner l'action d'exporter à l'étranger, au prix de revient ou même à perte, des marchandises dont on empêche le retour au moyen de droits de douane qui, en même temps, élèvent les niveaux intérieurs des prix. Le *dumping*, par une dérivation toute naturelle, a bientôt signifié l'exportation au prix de revient ou à perte au moyen de subsides de tout genre, dispensés par le gouvernement

(1) HENRI SÉE : « A propos du mot *Industrie* », *Revue Historique* tome CXLIX, pp. 58-61.
HENRI HAUSER : *Les débuts du capitalisme*, Paris, Alcan, 1927, pp. 309-323 « Le mot *Industrie* et l'évolution industrielle ».
In : « Le mot *Industrie* chez Roland de la Platière », *Revue historique*, tome CL, pp. 189-193.
PAUL HARSIN : « De quand date le mot *Industrie*? », *Annales d'histoire économique et sociale*, 15 avril 1930.
(2) HENRI DE MAN : « Crise économique et critique de l'économie », *Bulletin de la Banque Nationale*, no 10, 1930, vol. I, p. 357.

ou une association syndicale assez puissante pour imposer la protection du marché intérieur.

C'est dans le sens d'une altération des pratiques normales du *commerce international* que l'*Encyclopædia britannica* définit le *dumping*, qui est un « terme communément employé pour décrire la vente de marchandises à l'exportation à des prix plus bas que ceux demandés au même moment et dans les mêmes conditions aux acheteurs du pays dans lequel ces marchandises ont été fabriquées ».

De même, le *Larousse commercial* qualifie *dumping* « la vente d'un produit à l'exportation à des prix plus bas que ceux qui sont faits à la même époque et dans les mêmes circonstances aux acheteurs du marché intérieur ».

Enfin, le *Handbuch der sozialen Wissenschaften* de Elster, Weber et Wieser (1), après avoir constaté le vague de la notion de *dumping*, marque l'extension du verbe *to dump* qui, signifiant d'abord « répandre, verser, épancher », prend les sens dérivés de « dissiper, gaspiller, dilapider, vendre à tout prix ». *Dumping* signifie ainsi « dilapidation de marchandises » et le mot est employé dans le *commerce international* pour désigner les offres en dessous du prix normal, faites par certains producteurs à un ou plusieurs pays étrangers. Mais ces offres doivent avoir un caractère plutôt « déloyal », « illicite », « peu correct » pour être considérées comme *dumping*. Le degré de cette particularité est discuté. L'opinion la plus répandue est qu'il y a *dumping* quand les produits nationaux sont vendus meilleur marché à l'étranger que dans le pays. Pour d'autres, le *dumping* est la vente à l'étranger en dessous du prix de revient. En tout cas, le but poursuivi est de débarrasser le marché indigène de stocks, de conquérir de nouveaux débouchés ou enfin d'acquérir une situation de monopole.

Mais de toute manière et quelles que soient les interprétations divergentes sur les limites du *dumping*, la signification économique du mot s'applique d'abord exclusivement à un aspect du *commerce international*, tant dans le langage des affaires que dans celui des économistes.

Après la guerre, les exportations à bas prix favorisées par les dépréciations monétaires, par la « prime de change », par le contrôle des changes, etc., ont été, et très justement, qualifiées de *dumping monétaire* :

(1) Iena, 1928.

la baisse de la monnaie ou les restrictions de change, en empêchant les retours de la marchandise, agissaient comme un droit protecteur. Le *Larousse commercial* (édition 1930) fait mention de ce *dumping* ainsi que du *dumping social*, favorisé par les bas salaires, une législation spéciale sur les loyers, etc.

Le sens du mot s'élargit donc, tout en restant encore du domaine exclusif du commerce extérieur.

Mais le langage populaire s'empare de ce mot anglais qui fait image et par une extension toute nouvelle, et inattendue, l'applique aux ventes à prix sacrifié et aux soldes sur le *marché intérieur* de marchandises indigènes. Nous avons pu faire à ce sujet quelques observations, fragmentaires mais caractéristiques, et que nous croyons utile de conserver afin de saisir le phénomène sur le vif, dans son évolution. Ces observations portent sur l'agglomération bruxelloise. Nul doute qu'on pourrait les multiplier par des constatations analogues en France, en Suisse, dans le reste de la Belgique et surtout, à l'heure actuelle, dans les grandes villes et agglomérations.

Une maison de soldes expose ses marchandises sous des pancartes portant en grandes lettres, et répété, le mot *Dumping*; un magasin de confections pour dames expose ses « soldes après inventaire » sous des panneaux de publicité ainsi libellés : *Dumping après inventaire*. Enfin, un débit de boissons qui prétend vendre de la bière à un prix particulièrement bas, a pris comme enseigne *Au Dumping*.

Dans chaque cas, la notion « vente à bas prix, à prix sacrifiés » est dominante et la notion complémentaire « vente à l'exportation » est complètement abandonnée. *Dumping* devient synonyme de *soldes*, de *ventes au rabais*. Il y a extension de la signification technique du mot et retour au sens général du verbe anglais.

Cette extension est évidemment née de l'emploi très fréquent du mot par la presse quotidienne, et surtout populaire, à propos du « *dumping monétaire* » du Japon et de l'Allemagne et des exportations massives et à très bas prix de divers produits de consommation : viandes, produits laitiers, légumes, par des pays à monnaie dépréciée ou non, qui se trouvent devant une surproduction amenée par la fermeture, par voie de mesures légales, de certains de leurs débouchés naturels.

Ainsi la vie des mots traduit l'évolution de la vie économique elle-même et c'est pourquoi il est utile de l'observer et de consigner ces observations.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Le désarroi qui s'est produit dans les opérations d'arbitrage entre New-York et le Continent au lendemain de la stabilisation du dollar, aura été de courte durée. Comme on le sait, la nouvelle parité se trouva dépassée pendant les premiers jours de février de près de 5 p. c., en dépit d'importantes expéditions d'or, notamment de Paris, d'Amsterdam et de Londres. Le 7 février, on payait encore sur notre place 4,45 3/4, soit une prime de 4,94 p. c. Mais ensuite survint la détente. Dès le lendemain, le cours tomba à 4,40 3/4, vingt-quatre heures après à 4,37 5/8. De là, il fléchit à 4,35 1/2 puis à 4,33 1/4 et finalement à 4,30 1/2, niveau auquel la marge qui l'éloigne du pair est réduite à 1 1/4 p. c. environ. La livre qui cotait, il y a quinze jours, 22,42 3/4, vaut actuellement 21,90. Ce repli a coïncidé avec celui du change sur New-York. Toutefois l'écart entre les deux devises s'est amélioré, en faveur de la livre, de \$ 5,03 à 5,08 1/4.

Pendant quelques jours, le franc français a été demandé à un cours voisin de 28,27; quelques offres ramenèrent ensuite la cote aux environs de 28,22. Le florin et le franc suisse ont l'un et l'autre perdu du terrain. Le premier s'est replié de 288,77 à 288,35, le second de 139,14 à 138,41. Le reichsmark a, pendant les premiers jours de la quinzaine, fléchi de 169,65 à 169, puis s'est redressé jusqu'à 169,90, bien que l'offre ait été généralement importante. La lire italienne a quitté ces jours-ci le cours de 37,75 autour duquel elle se tenait depuis longtemps, et s'est repliée sans opposer une grande résistance, jusqu'à 37,42. Le marché du zloty a été fort paisible; le cours ne s'est guère écarté de 80,90. Le 17 février 1934 a été promulguée à Prague une loi en vertu de laquelle le contenu d'or fin de la couronne tchèque est réduit de 44,58 à 37,15 milligrammes. Cette réduction équivaut à une dévaluation de 1/6. Sur la base de l'ancienne parité, la couronne valait en belgas 21,3086; au taux actuel, la parité s'établit à 17,757. C'est à ce cours que la nouvelle unité monétaire a été cotée le 20 février. La peseta, qui se trouvait il y a quinze jours à 58,17 1/2, a touché 58,30, puis s'est fixée à 58,07 1/2. Les couronnes scandinaves ont suivi la livre sterling dans son recul. Le Stockholm a fléchi de 114,80 à 113,30, l'Oslo de 112 1/4 à 110,225 et le Copenhague de 99,70 à 98,10. Le dollar canadien a rétrogradé de 4,40 à 4,25.

Sur le marché du terme, la livre sterling continue de faire prime. Pour trois mois, le report s'est élevé certains jours à 9 centièmes de belga. Actuellement, il est d'environ 7 centièmes de belga. Le dollar a été traité pour une même période légèrement plus cher qu'au comptant. Le franc français, largement offert pendant plusieurs jours, a vu un moment son déport s'élargir jusqu'à 48 centièmes de belga. La perte s'est ensuite atténuée jusqu'à 30 centièmes de belga.

Une grande aisance continue de régner sur le marché de l'argent. Les acceptations commerciales sont demandées à 2 1/16 p. c. L'offre fait toujours défaut. Quant au call money, il a été constamment offert à moins de 1 p. c.

Le 24 février 1934.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Exception faite pour les rentes, qui bénéficient toujours d'un bon courant de transactions, le marché du comptant marque à nouveau de l'indécision.

Ci-dessous le tableau comparatif des cours pratiqués les 16 et 5 février 1934.

Aux rentes : 3 p. c. Dette Belge 1^{re} série se répète à 71; 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 70-69; 5 p. c. Restauration Nationale se répète à 89,50; 5 p. c. Intérieur à prime, 98,50-97,50; 5 p. c. Dette Belge 1925, 87-87; 6 p. c. Consolidé 1921, 97-97; 5 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 513,50-514; 5 p. c. Emprunt Belge à lots 1933, 1003-1004; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants, 97-97,25; 6 p. c. Habitations et Logements à bon Marché, 95-95,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 193,50-192,50; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 237,50-235; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 497,50-495.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 6400-6350; Banque Belge pour l'Étranger, 520-525; Banque de Bruxelles, 525-530; Banque Nationale de Belgique, 2055-2020; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 707,50-715; part sociale Société Belge de Banque, 1190-1225; part de réserve Société Générale de Belgique se répète à 4000.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 12500-13075; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 3690-3840; Immobilière Bruxelloise, 4200-4000.

Aux chemins de fer et canaux : Société Nationale des Chemins de fer Belges, 465-468; action privilégiée 6 p. c. Katanga, 652,50-650; action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 5250-5200; 10^e action de jouissance Tournai-Jurbise, 2610-2725; action de jouissance Welkenraedt, 14050-14125.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de dividende Bruxellois, 6550-6375; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 141-153; part sociale Le Caire, 510-525; action de dividende Pays de Charleroi, 990-967,50; 100^e part de fondateur Rosario, 63-60.

Aux tramways et électricité (trusts) : Bangkok, 490-480; part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et Entreprises, 820-825; 10^e part de fondateur Electrafina, 665-662,50; part de fondateur Electrorail, 4425-4350; action privilégiée Electro-Trust, 790-792,50; 5^e action ordinaire Sidro, 400-415; action ordinaire Sofina, 7500-7650.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : action de jouissance Compagnie Electrique Anversoise, 4100-4085; 10^e part de fondateur Electricité du Borinage, 3160-3125; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 10775-10900; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3550-3530; 10^e part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 6675-6800; 10^e part de fondateur Electricité

du Nord de la Belgique, 8325-8400; part de fondateur Electricité de Seraing et Extensions, 7375-7800; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10650-10775.

Aux industries métallurgiques : Baume et Marpent, 4650-4560; action de capital Fabrique de fer de Charleroi, 705-740; Forges de Clabecq, 17950-18000; Cockerill, 625-667,50; Espérance-Longdoz, 2015-2080; Ougrée-Marihaye, 785-840; Providence, 7325-7400; Sambre-et-Moselle, 1140-1150.

Aux charbonnages : Bonne-Espérance et Batterie, 1490-1550; Bonnier, 4350-4525; Centre de Jumet, 3110-3040; Noël-Sart-Culpart, 6700-6725; Nord de Gilly, 5425-5400; Sacré-Madame, 2045-2385; Tamines, 3140-3075; Willem-Sophia, 2610-2650.

Aux zincs, plombs et mines : 1/5^e action privilégiée Nouvelle Montagne, 180-180; part sociale Overpelt-Lommel, 357,50-365; Vieille-Montagne, 1990-1990.

Aux glaciers : Auvelais, 13575-13275; Charleroi, 3425-3630; Moustier-sur-Sambre, 13850-14075; Saint-Roch, 15675-15100.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 530-585; Carrières de Porphyre de Quenast, 865-875; Carrières Unies de Porphyre, 3250-3245; action privilégiée Ciments de Visé, 637,50-642,50; part de fondateur Merbes-Sprimont, 1120-1120.

Aux industries textiles et soieries : part sociale Ensivaloise, 1220-1230; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 1500-1500; La Lainière à Verviers, 720-760; Linière La Lys, 5650-6000; action privilégiée Soie de Tubize, 287,50-300; action privilégiée Soie Viscose, 945-880; Tresses et Lacets Torley, 830-880.

Aux produits chimiques : Industries Chimiques, 167-171; part de fondateur idem, 990-1005; Laeken, 1065-1100; action de capital Sidac, 830-925; part sociale Union Chimique Belge, 355-365; action privilégiée Wilsela, 975-965.

Aux valeurs coloniales : part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 2810-2885; action série B

Brasseries du Katanga, 370-390; action de capital Ciments du Katanga, 820-825; Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 1475-1540; action privilégiée Katanga, 20600-20900; action ordinaire idem, 19625-20050; action de capital Synkin, 580-597,50; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 3200-3270.

A l'alimentation : Glacières de Bruxelles, 1640-1560; Minoteries et Elevateurs à Grains, 865-895; Moulins La Royale, 3150-2895; action de dividende Moulins Rypens, 2140-2135.

Aux industries diverses : part de fondateur Etablissements André de Vriendt, 840-820; 1/9^e action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1410-1540; part de fondateur Grands Magasins à l'Innovation, 2925-2900; part de fondateur Etablissement Saint-Sauveur, 1005-1050.

Aux actions étrangères : part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 60500-61000; action Chade, 5050-5125; Madrilena de Tranvias, 1495-1490; Sévillane d'Electricité, 1200-1215; Ateliers de Construction du Nord de la France, 1130-1145; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 1595-1600; part bénéficiaire Gaz et Electricité du Nord, 13850-13750; part bénéficiaire Electricité de Paris, 20500-19975; action de jouissance Société Franco-Belge de Matériel de Chemins de fer, 2320-2300; part bénéficiaire Parisienne, 2825-2805; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 4100-4175; part de fondateur Palme-raies Mopoli, 5825-5925; action ordinaire Royal Dutch, 26000-26500; Arbed, 3410-3400.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 2100-2055; Barcelona Traction, 393,75-410; Brazilian Traction, 298,75-303,75; Gaz du Nord, 952,50-935; Héliopolis, 1310-1345; Industries Chimiques, 169-173; Métropolitain de Paris, 1795-1710; Petrofina, 605-615; Royal Dutch, 2605-2660; Securities, 200-207,50; Soengei Lipoet, 630-642,50; Transports, Electricité et Gaz, 610-602,50; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 3225-3275.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 février 1934	3,50	4,—	4,—	2,03125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
7 —	3,50	4,—	4,—	2,03125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
8 —	3,50	4,—	4,—	2,03125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
9 —	3,50	4,—	4,—	2,—	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
10 —	3,50	4,—	4,—	2,06250	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
12 —	3,50	4,—	4,—	2,—	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
13 —	3,50	4,—	4,—	2,03125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
14 —	3,50	4,—	4,—	2,03125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
15 —	3,50	4,—	4,—	2,03125	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
16 —	3,50	4,—	4,—	2,—	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
17 —	3,50	4,—	4,—	2,06250	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
19 —	3,50	4,—	4,—	2,06250	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—
20 —	3,50	4,—	4,—	2,—	2,875	0,75	0,75	6,50	6,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinz. ou à 15 jours de préavis	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
A. — Au 20 février 1934 :									
Société Générale	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,31	—	2,50	2,75	—	—	—	—
Algemeene Bankvereniging	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Belge de Banque	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. — Les derniers mois :									
1932	1,—	(*) 2,30	(**) 2,35	(**) 2,45	(**) 2,65	(***) 3,65	(***) 3,90	3,—(1)	2,—
1933	1,—	2,34	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
1932 Novembre	1,—	2,37	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Décembre	1,—	2,34	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
1933 Janvier	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Février	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Mars	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Avril	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Mai	1,—	2,32	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juin	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Juillet	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Août	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Septembre	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Octobre	1,—	2,35	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Novembre	1,—	2,36	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
Décembre	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—
1934 Janvier	1,—	2,33	2,40	2,50	2,75	3,75	4,—	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(1) Suivant décision de la Caisse d'Épargne du 17 novembre 1932, les intérêts pour l'année 1932 ont été relevés de deux dixièmes, pour la partie des dépôts n'excédant pas 20.000 francs.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	GENÈVE	MADRID	ITALIE	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MONTREAL	BRUXELLES	VARSOVIE
	1 £=35 belgas	100 fr.=28,1773 b.	1 \$=4,24772 b. (1)	100 fl.=289,086 b.	100 fr.=138,77 b.	100 P.=138,77 b.	100 lires=37,852 b.	100 cr.=192,736 b.	100 cr.=192,736 b.	100 cr.=192,736 b.	100 Kr.=17,572 b. (2)	1 \$=7,19193 b.	100 M.=171,321 b.	100 zl.=80,68 b.
6 février 1934	22,0875	28,255	4,445	288,50	139,19	58,325	37,72	114,20	111,15	93,90	21,33	4,45	169,85	80,80
7 —	22,4275	28,20	4,4575	288,77	130,14	58,175	37,64	114,80	112,25	99,70	21,33	4,40	169,65	80,90
8 —	22,035	28,26	4,4075	288,83	138,86	58,20	37,80	113,50	110,30	98,25	21,35	4,40	169,35	81,05
9 —	21,04	28,26875	4,37625	288,74	138,82	58,275	37,74	113,375	110,30	98,225	21,34	4,37	169,20	80,975
12 —	21,9425	28,27	4,355	288,88	138,90	58,30	37,70	113,20	110,175	98,—	20,775	4,32	169,20	80,90
13 —	21,83	28,24625	4,33625	288,75	138,60	58,225	37,70	112,70	109,70	97,60	19,25	4,32	169,—	80,75
14 —	21,7975	28,26875	4,3325	288,90	138,65	58,20	37,71	112,325	109,80	97,45	19,50	4,29	169,03	80,925
15 —	21,785	28,265	4,3275	288,88	138,71	58,20	37,70	112,45	109,75	97,35	19,50	4,295	169,01	80,975
16 —	21,95	28,2425	4,3225	288,75	138,54	58,14	37,76	113,25	110,45	98,—	19,20	4,30	169,05	80,90
20 —	21,9625	28,2225	4,32	288,28	138,37	58,15	37,50	113,25	110,425	98,15	17,75	4,25	169,95	80,725

(1) Cette parité résulte de la dévaluation du dollar par décret du 31 janvier 1934.

(2) La nouvelle parité résulte de la dévaluation de la Kr., au 17 février 1934.

N.-B. — En raison des dispositions prises en matière de devises en Autriche, en Hongrie et en Lettonie, la cotation des changes sur ces pays est suspendue à la Bourse de Bruxelles.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
6 février 1934	R 0,0140	R 0,0180	D 0,19	D 0,170	D 0,007	D 0,005	D 0,20	D 0,10
7 —	R 0,0225	R 0,0250	D 0,13	D 0,120	D 0,004	D 0,002	D 0,30	—
8 —	R 0,0200	R 0,0250	D 0,14	D 0,120	D 0,002	—	D 0,10	—
9 —	R 0,0250	R 0,0300	D 0,17	D 0,160	D 0,002	—	—	R 0,10
10 —	—	R 0,0250	—	D 0,180	—	pair	pair	—
12 —	R 0,0240	R 0,0280	D 0,24	D 0,220	D 0,002	—	—	R 0,15
13 —	R 0,0200	R 0,0240	D 0,16	D 0,120	pair	R 0,004	pair	R 0,05
14 —	R 0,0220	R 0,0260	D 0,13	D 0,120	—	R 0,002	D 0,20	pair
15 —	R 0,0280	R 0,0300	D 0,14	D 0,130	—	R 0,004	D 0,20	D 0,05
16 —	R 0,0400	R 0,0450	D 0,14	D 0,130	R 0,004	R 0,006	D 0,40	D 0,20
17 —	R 0,0350	—	D 0,14	—	R 0,004	—	D 0,60	—
19 —	R 0,0300	R 0,0400	—	D 0,105	—	R 0,006	D 0,40	—
20 —	R 0,0260	R 0,0300	D 0,13	D 0,110	R 0,003	R 0,005	D 0,25	D 0,20
à 3 mois :								
6 février 1934	R 0,0400	R 0,0500	D 0,42	D 0,400	D 0,012	D 0,010	D 0,20	D 0,15
7 —	R 0,0600	R 0,0700	D 0,39	D 0,350	D 0,010	D 0,008	D 0,50	D 0,30
8 —	R 0,0650	R 0,0700	D 0,36	D 0,340	D 0,008	D 0,004	—	R 0,10
9 —	R 0,0550	R 0,0600	D 0,40	D 0,380	D 0,008	D 0,002	—	R 0,20
10 —	—	R 0,0500	—	D 0,420	—	D 0,004	R 0,05	—
12 —	R 0,0450	R 0,0500	D 0,48	D 0,460	D 0,008	D 0,002	R 0,20	R 0,40
13 —	R 0,0450	R 0,0500	D 0,35	D 0,300	D 0,002	R 0,002	R 0,05	R 0,10
14 —	R 0,0500	R 0,0600	D 0,28	D 0,240	—	R 0,002	D 0,40	pair
15 —	R 0,0750	R 0,0825	D 0,33	D 0,310	—	R 0,006	D 0,20	D 0,05
16 —	R 0,0900	R 0,1000	D 0,29	D 0,270	R 0,010	R 0,014	D 1,—	D 0,60
17 —	—	R 0,1150	D 0,26	—	R 0,006	—	D 0,60	—
19 —	R 0,0900	R 0,1000	D 0,29	D 0,270	R 0,008	—	D 0,50	—
20 —	R 0,0700	R 0,0800	D 0,30	D 0,270	R 0,006	R 0,010	D 0,45	D 0,35
Moyenne des cotations antérieures (à 3 mois) :								
1932	R 0,0917	R 0,0948	R 0,1239	R 0,1308	R 0,0027	R 0,0076	R 0,6460	R 0,8430
1933	R 0,0336	R 0,0386	D 0,0221	D 0,0128	D 0,0481	D 0,0416	D 1,2074	D 0,9312
1932 Novembre	R 0,1723	R 0,1817	R 0,2049	R 0,2164	R 0,0409	R 0,0452	R 2,0225	R 2,2780
Décembre	R 0,2336	R 0,2440	R 0,2676	R 0,2783	R 0,0575	R 0,0623	R 2,8000	R 3,1080
1933 Janvier	R 0,1072	R 0,1142	R 0,0785	R 0,0871	R 0,0111	R 0,0142	R 1,2880	R 1,5610
Février	R 0,0748	R 0,0805	R 0,0017	R 0,0086	D 0,0150	D 0,0140	R 0,9708	R 1,1477
Mars	R 0,0496	R 0,0559	D 0,0441	D 0,0358	D 0,0885	D 0,0667	D 0,3923	D 0,2604
Avril	R 0,0247	R 0,0323	D 0,0474	D 0,0386	D 0,0894	D 0,0794	D 0,6864	D 0,3917
Mai	R 0,0356	R 0,0430	D 0,0435	D 0,0152	D 0,0515	D 0,0445	D 3,8130	D 3,2640
Juin	R 0,0323	R 0,0365	R 0,0080	R 0,0120	D 0,0435	D 0,0350	D 3,9200	D 3,3956
Juillet	R 0,0058	R 0,0132	R 0,0161	R 0,0242	D 0,0315	D 0,0258	D 4,8950	D 4,4310
Août	D 0,0014	R 0,0024	R 0,0166	R 0,0215	D 0,0440	D 0,0422	D 1,6350	D 1,3620
Septembre	R 0,0081	R 0,0108	R 0,0039	R 0,0075	D 0,0515	D 0,0472	D 1,1360	D 0,8875
Octobre	R 0,0170	R 0,0214	D 0,0134	D 0,0088	D 0,0477	D 0,0429	D 0,3308	D 0,1947
Novembre	R 0,0223	R 0,0253	D 0,1442	D 0,1269	D 0,0602	D 0,0545	D 0,1250	R 0,0100
Décembre	R 0,0268	R 0,0282	D 0,0975	D 0,0887	D 0,0660	D 0,0610	R 0,1857	R 0,2937
1934 Janvier	R 0,0004	R 0,0039	D 0,0771	D 0,0703	D 0,0515	D 0,0480	R 0,1284	R 0,1910

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914, indice 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921, ind. 100)	
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble
					en fr.-nouv.	en fr.-or (2)		
1932								
{ plus haut	784	788	722	720	752	108	163	190
{ plus bas	740	740	681	675	706	102	144	178
{ moyenne	754	755	692	691	720	104	151	183
1933								
{ plus haut	758	757	695	705	724	104	159	187
{ plus bas	728	728	668	683	695	100	144	177
{ moyenne	740	738	677	693	705	102	152	181
1932								
Novembre	759	758	691	701	726	105	163	190
Décembre	754	756	688	700	722	104	160	188
1933								
Janvier	758	757	693	704	724	104	157	186
Février	756	755	695	705	722	104	159	187
Mars	745	747	682	703	715	103	153	183
Avril	741	740	680	695	709	102	150	180
Mai	736	731	670	692	701	101	144	177
Juin	732	729	669	687	697	100	145	177
Juillet	728	728	671	683	695	100	145	177
Août	735	730	672	686	698	101	148	179
Septembre	739	733	678	688	701	101	153	182
Octobre	738	733	675	692	701	101	156	183
Novembre	737	736	672	692	702	101	156	183
Décembre	737	736	668	689	700	101	156	184
1934								
Janvier	733	733	665	684	695	100	152	181
Février	723	723	655	673	687	99		

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS						
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (3)	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913	
	fr.-nouveaux	francs-or (2)					
1932							
{ plus haut	557	80	106	100	67	427	84
{ plus bas	512	74	98	92	63	390	75
{ moyenne	532	77	102	96	65	407	79
1933							
{ plus haut	521	75	103	96		397	77
{ plus bas	484	70	97	91		382	71
{ moyenne	501	72	101	93		388	74
1932							
Novembre	525	76	101	94	64	391	77
Décembre	522	75	101	92	63	390	76
1933							
Janvier	521	75	100	91	61	390	75
Février	512	74	99	91	60	390	74
Mars	504	73	98	91	60	385	72
Avril	501	72	97	91	60	384	71
Mai	502	72	99	92	63	382	72
Juin	507	73	102	93	65	396	73
Juillet	506	73	102	94	69	397	73
Août	501	72	102	94	69	394	73
Septembre	496	71	103	95	71	386	75
Octobre	489	70	103	96	71	384	75
Novembre	485	70	103	96	71	383	76
Décembre	484	70	103	96		389	77
1934							
Janvier	484	70					

(1) Indice au 15 de chaque mois
(2) Sur la base du taux de stabilisation.
(3) Nouvel indice pour 784 produits.

LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100.

CONSOMMATION DE TABAC

(fabrication et importation).

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux						PÉRIODES	Ciga- res	Ciga- rillos	Ciga- rettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation	Alimentation	Boulangerie	Alimentation	Vêtements	Alimentation	Vêtements	(millions de pièces)					
	1932	1933	1932	1933	1932	1933													
Février	73	64	90	86	123	133	110	98	55	53	114	113	118	111	Année 1931.....	275	335	6.839	12.691
Mars	101	103	101	105	120	124	120	114	56	60	119	118	149	136	Année 1932.....	228	321	5.982	12.703
Avril	109	107	101	98	114	111	114	117	58	55	116	118	139	145	1931 1 ^{er} trimestre ..	67	74	1.558	2.969
Mai	105	103	91	100	109	111	112	118	55	58	109	120	131	128	2 ^e trimestre ...	66	80	2.029	3.087
Juin	110	100	114	110	143	161	111	116	56	57	110	119	119	112	3 ^e trimestre ...	68	90	1.931	3.087
Juillet	68	64	74	80	120	81	119	119	54	53	113	122	107	100	4 ^e trimestre ...	74	90	1.320	3.548
Août	59	55	72	78	109	107	117	117	51	57	107	117	92	96	1932 1 ^{er} trimestre ..	58	82	1.249	2.969
Septembre	86	73	101	97	125	117	117	117	55	58	112	117	122	108	2 ^e trimestre ...	49	70	1.649	3.194
Octobre	109	95	102	116	117	102	118	111	59	58	122	120	142	145	3 ^e trimestre ...	51	81	1.710	3.216
Novembre	79	72	88	85	156	137	117	117	57	55	115	116	127	125	4 ^e trimestre ...	70	88	1.374	3.323
Décembre	99	(1) 86	148	(1) 142	230	(1) 172	123	132	57		139		138		1933 1 ^{er} trimestre ..	68	91	1.425	3.429
															2 ^e trimestre ...	43	73	1.342	2.714
															3 ^e trimestre ...	42	89	1.440	3.161
1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934				
Janvier	70	(1) 62	97	(1) 95	108	(1) 92	120	110	58		132		135						

(1) Indices provisoires.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

(13 abattoirs) (1).

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1932 Moyenne mensuelle	14.589	833	13.062	24.926	5.594
1933 Moyenne mensuelle	14.516	833	12.591	24.380	7.061
1932 Novembre	17.290	1.091	11.935	25.101	12.448
Décembre	14.503	1.247	10.781	20.142	9.340
1933 Janvier	15.826	1.022	11.415	19.750	8.027
Février	13.762	957	12.291	18.998	4.697
Mars	15.580	1.001	15.928	19.959	3.568
Avril	13.475	793	13.581	19.197	2.958
Mai	15.865	767	16.218	23.379	2.465
Juin	13.546	782	13.395	21.460	1.970
Juillet	12.979	734	12.001	22.992	1.493
Août	16.092	836	14.760	28.417	2.537
Septembre	14.087	970	10.850	26.573	6.671
Octobre	15.500	1.038	10.420	32.493	14.515
Novembre	14.691	1.145	10.849	32.704	19.009
Décembre	12.800	1.175	9.406	28.638	16.823
1934 Janvier	15.444	1.105	13.036	32.859	11.680

(1) Nouvelle statistique depuis 1932; l'ancienne statistique comprenait 6 abattoirs.

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN BELGIQUE (2).

(Centrales de 100 kwh. et plus.)

PÉRIODES	Nombre de centrales recensées (total)	Production (milliers de kwh.)				
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	TOTAL
1932 Moyenne mensuelle	318	131.992	133.942	34.940	13.652	327.618
1933 Moyenne mensuelle	250	142.864	133.942	34.940	13.413	325.159
1933 Janvier	226	162.264	118.725	52.159	21.549	354.697
Février	226	143.548	109.326	48.132	18.177	319.183
Mars	226	151.275	119.039	53.422	17.775	341.511
Avril	226	136.027	110.342	49.022	13.988	309.379
Mai	226	137.151	119.377	52.938	14.414	323.879
Juin	226	128.490	111.217	51.457	13.404	304.568
Juillet	240	125.456	141.603	23.279	10.649	300.987
Août	243	130.705	145.667	23.510	14.270	314.152
Septembre	247	133.773	143.951	24.993	15.713	318.431
Octobre	250	150.724	161.688	13.266	14.813	340.491
Novembre	250	152.995	160.653	14.246	16.305	344.201
Décembre	250	161.956	164.350	12.851	17.116	356.273

(2) Source : Ministère des Travaux publics.

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Décembre	129.380	171.028	164.099	155.669	17,0	18,6	21,5	16,9	1.223	1.337	21,3	22,4
Janvier	153.925	207.136	179.560	196.237	20,0	22,1	23,2	20,9	1.484	1.488	24,7	24,8
Février	168.676	201.305	194.509	185.052	21,0	21,0	24,3	19,3	1.514	1.593	25,2	26,5
Mars	158.016	195.715	191.742	186.942	19,3	20,1	23,4	19,2	1.515	1.445	25,2	24,1
Avril	153.441	180.143	187.095	187.222	18,7	18,2	22,8	18,8	1.467	1.355	24,4	23,6
Mai	160.700	162.781	191.084	176.174	18,9	16,4	22,5	17,7	1.300	1.120	22,5	19,3
Juin	157.432	145.881	183.894	158.005	18,7	14,4	21,8	15,5	1.432	1.022	23,4	18,0
Juillet	169.411	142.119	174.646	168.653	19,6	13,7	20,3	16,3	1.437	918	24,0	15,8
Août	167.212	135.105	170.081	162.361	19,5	13,5	19,9	16,3	1.410	1.027	23,5	17,9
Septembre	163.048	138.131	168.120	163.067	18,3	13,8	18,9	16,1	1.387	1.010	23,1	16,8
Octobre	157.525	146.988	161.155	144.998	17,5	14,5	17,9	14,4	1.224	960	20,4	16,0
Novembre	157.206	156.690	145.547	148.023	17,5	15,8	16,2	14,8	1.238	1.140	20,6	18,8

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la Revue du Travail.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans l'agglomération bruxelloise, à Anvers, Gand et Liège (ancienne statistique)			Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1931	3.191	9.012	12.203	10.595	17.910	28.505
Année 1932	3.544	7.670	11.214	12.785	15.644	28.429
Année 1933	3.008	7.772	10.780			
1932 Novembre	222	642	864	932	1.287	2.219
Décembre	244	560	804	817	1.225	2.042
1933 Janvier	230	551	781	906	1.101	2.007
Février	305	526	831	1.043	1.207	2.250
Mars	354	776	1.130	1.454	1.724	3.178
Avril	315	682	997	1.132	1.754	2.886
Mai	335	732	1.067	1.103	1.646	2.749
Juin	301	799	1.100	1.109	1.643	2.752
Juillet	288	659	947	1.018	1.400	2.418
Août	235	678	913	823	1.589	2.412
Septembre	240	649	889	839	1.573	2.412
Octobre	180	684	864	678	1.458	2.136
Novembre	132	533	665	447	1.098	1.545
Décembre	93	503	596	379 (1)	940 (1)	1.319 (1)
1934 Janvier	130 (1)	390 (1)	520 (1)			

(1) Chiffres provisoires.

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1931	1932	1933	1931	1932	1933
Première période	222	285	344	79	54	68
Deuxième période	174	306	317	48	110	113
Troisième période	158	251	251	43	116	78
Quatrième période	298	311	325	41	81	53
Total pour l'année	852	1.153	1.237	211	361	312

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1932 Moyenne mensuelle	62,3	137,8	4,3	204,4	218,4	-14,0	106,87
1933 Moyenne mensuelle	62,6	127,3	4,3	194,2	195,2	-1,0	100,55
1932 Novembre	52,5	151,4	3,9	207,8	207,2	0,6	99,72
1932 Décembre	57,0	142,2	5,0	204,2	202,8	1,4	99,30
1933 Janvier	54,7	125,9	6,3	186,9	209,3	-22,4	111,96
1933 Février	46,1	119,5	3,8	169,4	202,1	-32,7	119,28
1933 Mars	49,8	138,6	3,9	192,3	208,8	-16,5	108,61
1933 Avril	65,4	122,8	3,9	192,0	198,0	-6,0	103,12
1933 Mai	56,4	132,5	5,0	193,9	199,1	-5,2	102,70
1933 Juin	63,9	122,2	3,9	190,0	189,1	0,9	99,52
1933 Juillet	75,9	116,7	4,4	197,0	189,3	7,7	96,12
1933 Août	83,2	119,9	3,7	206,8	189,9	16,9	91,81
1933 Septembre	76,8	127,6	4,3	208,7	191,7	17,0	91,86
1933 Octobre	62,1	136,1	4,0	202,2	194,5	7,7	96,20
1933 Novembre	50,8	133,5	3,3	187,6	189,5	-1,9	101,03
1933 Décembre	65,7	132,1	5,2	203,0	181,2	21,8	89,24
1934 Janvier (chiffres provisoires) .	51,9	127,5	5,2	184,6	191,3	-6,7	103,63

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (*).

III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports, taxés au départ des stations belges y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.				VOYAGEURS		MARCHANDISES				
	B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.				Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes totales (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
	C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.							Service intérieur	Service international	Transit	Total
	A	B	C	A + C							
1932 Moyenne mensuelle	382.280	97.727	91.229	453.509	15.185	420	4.633	147	153	78	378
1933 Moyenne mensuelle	383.197	101.580	90.825	454.022			4.696				370
1932 Octobre	408.115	119.013	96.006	504.121	15.421	418	5.251	180	147	84	411
1932 Novembre	421.341	120.387	88.421	509.762	14.388	380	5.563	182	149	80	411
1932 Décembre	402.214	122.742	92.437	494.651	14.001	393	5.228	170	154	90	414
1933 Janvier	351.881	108.826	88.639	440.520	15.244	396	4.438	137	150	82	369
1933 Février	327.802	97.168	88.612	416.474	13.578	357	4.202	128	141	80	349
1933 Mars	383.969	98.387	98.328	482.297	14.845	391	4.851	152	154	84	390
1933 Avril	335.342	86.550	87.208	422.548	14.475	418	4.308	133	141	74	348
1933 Mai	357.278	90.312	97.384	454.662	15.146	412	4.608	137	150	95	382
1933 Juin	340.875	87.501	89.320	430.195	15.120	435	4.266	134	140	72	346
1933 Juillet	346.896	93.738	88.539	435.435	15.215	452	4.351	141	142	71	354
1933 Août	358.879	94.340	92.301	451.180	15.923	495	4.486	144	147	70	361
1933 Septembre	374.892	103.500	92.322	467.214	14.828	434	4.696	156	151	69	376
1933 Octobre	418.536	116.827	90.266	508.802	15.528	418	5.135	169	144	67	380
1933 Novembre	402.027	110.421	85.128	487.155	13.901	364	5.068	167	141	70	378
1933 Décembre	359.924	131.306	91.855	451.779			4.748				405
1934 Janvier	356.294	122.938	88.487	444.781							

(*) A partir de janvier 1933, les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers; avant cette date, aux wagons chemins de fer seulement.

III. — Statistique du trafic (suite).
 2° Transport des principales marchandises
 A. — Ensemble du trafic.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Produits de carrières, sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1933 Mars	319	1.884	365	534	451	594	50	261	63	330	4.851
Juin	235	1.749	309	440	436	628	47	109	58	255	4.266
Septembre	291	1.962	316	447	441	637	64	185	58	295	4.696

B. — Service intérieur.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Produits de carrières sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1931 Moyenne mensuelle	354	1.135	33	240	402	502	25	118	45	221	3.076
1932 Moyenne mensuelle	332	1.111	15	190	300	360	18	107	40	169	2.642
1932 Septembre	219	1.241	10	190	316	386	20	86	36	183	2.687
Octobre	600	1.395	19	197	317	339	15	86	38	166	3.172
Novembre	927	1.403	18	184	320	338	15	93	39	164	3.501
Décembre	466	1.411	21	196	294	343	17	116	43	182	3.089
1933 Janvier	152	1.167	4	92	169	208	8	61	20	145	2.016
Février	137	1.042	4	78	151	209	8	59	16	142	1.846
Mars	168	1.054	6	94	236	357	8	107	22	201	2.253
Avril	140	904	7	87	224	383	7	59	20	156	1.987
Mai	136	939	6	95	253	416	8	46	23	153	2.075
Juin	133	920	5	85	231	400	7	44	22	147	1.994
Juillet	142	996	4	72	231	413	9	50	20	151	2.088
Août	150	1.016	4	74	237	395	18	44	21	162	2.121
Sep'tembre	167	1.121	8	74	238	417	13	60	21	179	2.298
Octobre	645	1.256	7	78	210	392	9	50	19	156	2.822
Novembre	794	1.169	4	77	195	332	7	47	18	145	2.788

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES.

PORT D'ANVERS (1)

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1932 Moyenne mensuelle .	784	1.639	777	651	133	672	3.618	1.084	260	3.021	1.069	246
1933 Moyenne mensuelle .	820	1.703	837	683	130	742	3.491	1.096	312	3.409	1.049	227
1932 Novembre	802	1.649	910	650	149	765	3.528	1.090	303	3.554	1.114	305
Décembre	840	1.777	977	682	184	721	3.807	1.150	310	3.723	1.126	278
1933 Janvier	784	1.686	825	638	142	698	3.341	1.054	264	3.012	931	234
Février	717	1.545	761	596	111	753	3.300	1.019	285	3.320	1.043	209
Mars	800	1.683	824	703	107	780	3.751	1.182	299	3.796	1.187	231
Avril	783	1.664	735	674	110	775	3.449	1.070	307	3.345	1.012	226
Mai	857	1.704	854	706	159	732	3.637	1.072	308	3.517	1.078	233
Juin	822	1.684	740	677	127	779	3.617	1.138	323	3.497	1.041	200
Juillet	856	1.761	814	688	175	702	3.748	1.125	330	3.624	1.069	223
Août	873	1.845	869	746	140	689	3.800	1.161	297	3.665	1.112	211
Septembre	810	1.618	861	688	140	807	3.597	1.158	346	3.702	1.153	228
Octobre	885	1.828	961	731	154	710	3.907	1.236	345	3.748	1.121	235
Novembre	858	1.732	874	687	161	754	3.797	1.207	346	3.659	1.162	245
Décembre	790	1.690	929	660	140	727	2.044	736	296	2.025	683	250
1934 Janvier	804	1.702		680	109		3.491	1.096		3.409	1.049	

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1)				PORT DE GAND (2)							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	total	dont navires belges	total	dont navires belges	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1932 Moyen. mens.	93	53	297	142	176	178	182	177	179	110	153	110
1933 Moyen. mens.	63	39	209	99	149	163	175	148	161	65	140	111
1932 Novembre..	89	53	305	134	155	153	200	168	173	91	157	138
Décembre .	76	47	261	118	172	185	193	172	184	62	184	107
1933 Janvier....	69	45	243	114	165	193	209	161	182	69	92	80
Février	68	44	236	111	164	179	211	161	170	81	150	164
Mars	70	40	249	103	163	153	155	166	151	93	166	131
Avril	78	44	254	106	133	126	141	131	125	62	131	86
Mai	71	43	224	107	147	168	166	145	171	66	162	102
Juin	63	38	189	96	138	159	160	140	160	40	140	125
Juillet.....	65	41	195	106	137	148	121	131	142	35	121	97
Août	55	35	165	90	161	198	169	166	206	61	167	93
Septembre .	51	34	162	93	155	151	211	153	138	70	141	108
Octobre ...	53	34	191	92	146	159	203	162	167	84	169	125
Novembre..	56	33	203	80	149	174	219	142	172	72	146	121
Décembre..	52	32	193	91	127	151	94	124	141	61	97	95
1934 Janvier....	44	27	164	70	155	176		160	185			

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

(2) » » par l'Administration du port de Gand.

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCES			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations	Montant des liquidations
								(millions de francs)	(millions de francs)
1932 Moyenne mensuelle	38 (2)	348	24.412	162	16.870	20	250 (2)	340	73
1933 Moyenne mensuelle	38 (2)	337	20.971	160	14.895	20	250 (2)	346	62
1932 Novembre.....	38	337	21.080	157	14.291	20	250	264	59
Décembre	38	368	26.136	173	18.250	21	250	354	82
1933 Janvier	38	355	24.979	171	18.041	21	250	379	83
Février	38	321	20.422	154	14.528	19	250	288	71
Mars	38	348	22.732	166	15.468	23	250	321	55
Avril	38	317	20.399	150	14.482	18	250	275	47
Mai	38	351	20.752	167	14.607	20	250	478	77
Juin	38	333	21.928	158	16.065	21	250	419	96
Juillet.....	38	339	21.907	161	15.943	19	250	506	71
Août	38	331	19.237	155	13.601	21	250	298	57
Septembre.....	38	327	21.373	153	15.213	21	250	326	65
Octobre	38	343	19.964	162	14.349	22	250	286	46
Novembre.....	38	340	18.440	163	12.711	21	250	318	46
Décembre	38	338	19.525	162	13.736	20	250	266	29
1934 Janvier	38	352	20.793	172	15.114	22	250	320	51

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1933 Moyenne mensuelle (*)	330.815	2.608	3.398	8.261	3.411	8.271	23.341	86,6
1932 Novembre.....	313.380	2.410	3.259	7.863	3.348	7.871	22.342	86,2
Décembre	313.978	2.464	4.196	8.711	3.539	8.722	25.166	86,6
1933 Janvier	315.680	2.474	3.880	9.339	4.339	9.357	26.915	86,1
Février	315.082	2.534	3.201	7.988	3.207	7.997	22.392	86,9
Mars	316.559	2.576	3.426	8.267	3.243	8.274	23.209	86,7
Avril	318.109	2.630	3.559	8.163	3.581	8.171	23.474	85,5
Mai	319.836	2.607	3.300	8.438	3.475	8.446	23.658	87,1
Juin	321.259	2.521	3.329	7.958	3.204	7.964	22.455	87,6
Juillet.....	322.719	2.602	3.526	8.254	3.479	8.261	23.520	86,3
Août	324.139	2.619	3.217	8.009	3.261	8.026	22.513	86,9
Septembre.....	325.861	2.636	3.440	8.238	3.307	8.213	23.228	86,5
Octobre	327.950	2.684	3.490	8.459	3.437	8.472	23.859	86,4
Novembre.....	329.921	2.707	3.094	7.800	3.105	7.815	21.815	86,7
Décembre.....	330.815	2.704	3.315	8.218	3.300	8.223	23.056	87,1
1934 Janvier	332.451	2.673	3.686	8.645	3.648	8.655	24.634	86,3

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

(Milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1931	3.170.650	1.949.576	1.221.074	9.114.550	5.126.978
Année 1932	2.816.527	2.438.236	378.291	9.812.621	5.252.894
1932 Novembre	173.809	190.036	— 16.226	9.460.901	
Décembre	255.359	223.419	31.940	9.812.621	
1933 Janvier	302.722	205.971	96.751	9.909.372	
Février	199.336	175.941	23.395	9.932.767	
Mars	195.609	226.692	— 31.083	9.901.684	
Avril	201.923	225.328	— 23.405	9.878.279	
Mai	209.441	257.543	— 48.102	9.830.176	
Juin	179.461	210.683	— 31.222	9.798.954	
Juillet	194.893	199.305	— 4.412	9.794.542	
Août	177.894	187.358	— 9.464	9.785.077	
Septembre	170.043	253.161	— 83.118	9.701.959	
Octobre	180.941 (3)	190.364 (3)	— 9.423 (3)	9.688.264 (3)	
Novembre	175.387 (3)	170.093 (3)	5.294 (3)	9.693.558 (3)	
Décembre	171.215 (3)	185.148 (3)	— 13.933 (3)	9.679.625 (3)	
1934 Janvier	268.758 (3)	171.456 (3)	97.302 (3)	10.052.302 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1931 et 1932 et celui de décembre 1932 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1932	1.486.550	130.809	8,80	10.244.132	294.215	2,87
Année 1933	1.181.010	96.208	8,15	8.764.350	164.291	1,87
1932 Novembre	116.516	9.106	7,81	822.068	17.284	2,10
Décembre	122.410	9.986	8,16	893.199	20.121	2,25
1933 Janvier	116.867	10.018	8,57	747.279	19.521	2,61
Février	100.575	9.974	9,92	702.829	17.814	1,77
Mars	102.297	8.661	8,47	1.175.284	17.092	1,45
Avril	106.707	8.290	7,77	714.523	15.056	2,11
Mai	103.483	7.777	7,52	639.410	14.098	2,20
Juin	104.354	7.771	7,45	927.530	13.207	1,42
Juillet	96.544	7.454	7,72	738.232	11.861	1,61
Août	89.260	7.306	8,19	526.612	10.804	2,05
Septembre	92.999	7.521	8,09	829.344	12.452	1,50
Octobre	90.970	7.033	7,73	582.392	11.615	1,99
Novembre	87.583	6.902	7,88	462.421	10.533	2,28
Décembre	89.371	7.501	8,39	718.495	10.237	1,42
1934 Janvier	81.105	7.214	8,89	574.908	11.197	1,95

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	16-2-1933	18-1-1934	25-1-1934	1-2-1934	8-2-1934	16-2-1934
Encaisse :							
Or	306.377	13.084.441	13.724.414	13.725.788	13.728.389	13.676.885	13.598.320
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	603.712	3.870.969	3.889.132	3.847.265	3.815.549	3.792.673	3.732.596
Avances sur fonds publics	57.901	192.324	175.881	174.224	184.889	174.977	183.142
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932).....	—	1.813.918	1.737.327	1.737.327	1.737.327	1.737.327	1.737.327
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	17.646.347	17.041.261	16.988.941	17.267.344	17.218.452	17.149.824
Comptes courants particuliers	88.333	1.354.544	2.212.351	2.430.755	2.017.185	2.023.955	1.943.030
Compte courant du Trésor	14.541	461.487	768.437	563.750	679.752	636.090	657.194
Total des engagements à vue...	1.152.636	19.462.378	20.022.049	19.983.446	19.964.281	19.878.497	19.750.048
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	67,23 %	68,55 %	68,69 %	68,76 %	68,80 %	68,85 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	3,50 %					
Taux des prêts sur fonds publics ...	5,— %	4,50 %	4,— %	4,— %	4,— %	4,— %	4,— %

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	30-11-1932	31-7-1933	31-8-1933	30-9-1933	31-10-1933	30-11-1933
Encaisse-or :							
Lingots et monnaies d'or	24.818	61.756	61.794	61.794	61.794	61.794	61.794
Devises-or sur l'étranger.....	28.768	—	—	—	—	—	—
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	398.435	324.666	367.579	309.816	301.466	311.140
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	73.494	75.391	74.842	74.706	76.116	75.194
Comptes courants	163.234	71.571	53.046	29.628	29.139	34.582	44.350
PASSIF							
Billets en circulation	124.619	116.520	115.113	112.280	111.305	109.873	107.784
Créditeurs :							
à vue	222.030	264.487	357.282	389.108	332.250	319.481	311.876
à terme.....	68.465	115.645	105.447	105.101	101.816	100.816	110.496
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	53,— %	53,68 %	55,04 %	55,52 %	56,24 %	57,33 %

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	22 septembre 1932	4	Hongrie	18 octobre 1932	4,50
Autriche	24 mars 1933	5	Indes	16 février 1933	3,50
Belgique	14 janvier 1932	3,50	Italie	11 décembre 1933	3
Bulgarie	2 janvier 1934	7	Japon	3 juillet 1933	3,65
Danemark	30 novembre 1933	2,50	Lettonie	1 ^{er} janvier 1933	5,50
Dantzig	5 mai 1933	3	Lithuanie	1 ^{er} janvier 1934	6
Espagne	29 octobre 1932	6	Norvège	24 mai 1933	3,50
Estonie	28 janvier 1932	5,50	Pologne	26 octobre 1933	5
États-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	2 février 1934	1,50	Portugal	11 décembre 1933	5,50
Finlande	20 décembre 1933	4,50	Roumanie	5 avril 1933	6
France	9 février 1934	3	Suède	1 ^{er} décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2	Suisse	22 janvier 1931	2
Grèce	14 octobre 1933	7	Tchécoslovaquie	25 janvier 1933	3,50
Hollande	19 septembre 1933	2,50	Yougoslavie	9 février 1934	7

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

ACTIF.

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

PASSIF.

	Au 31 décembre 1933		Au 31 janvier 1934			Au 31 décembre 1933		Au 31 janvier 1934	
		%		%			%		%
I. Or en lingots	7.578	1,2	7.578	1,2	I. Capital :				
II. Encaisse :					Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune	500.000		500.000	
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	2.686	0,4	3.370	0,5	ACTIONS LIBÉRÉES DE 25 P. C.	125.000	19,1	125.000	19,1
III. Fonds à vue placés à intérêts	19.680	3,0	18.690	2,9	II. Réserves :				
IV. Portefeuille réescomptable :					1° Fonds de réserve légale	2.022		2.021	
1° Effets de commerce et acceptations de banque	181.891	27,8	165.273	25,3	2° Fonds de réserve de dividendes	3.895		3.895	
2° Bons du Trésor	169.759	25,9	187.936	28,7	3° Fonds de réserve générale	7.789		7.790	
	351.650		353.209			13.706	2,1	13.706	2,1
V. Fonds à terme placés à intérêts :					III. Dépôts à long terme :				
A trois mois au maximum	37.309	5,7	35.852	5,5	1° Compte de Trust des annuités	154.481	23,6	154.200	23,6
VI. Effets et placements divers :					2° Dépôt du gouvernement allemand	77.241	11,8	77.100	11,8
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					3° Fonds de garantie du gouvernement français	43.658	6,6	42.758	6,5
(a) Bons du Trésor	31.528	4,8	23.591	3,6		275.380		274.058	
(b) Placements divers	33.817	5,1	33.737	5,2	IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					1° Banques centrales pour leur compte :				
(a) Bons du Trésor	23.365	3,6	16.874	2,6	a) A trois mois au maximum	107.306	16,4	106.520	16,3
(b) Placements divers	67.559	10,3	67.403	10,3	b) A vue	48.952	7,5	48.303	7,4
3° A plus de 6 mois d'échéance :					2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :	156.258		154.823	
(a) Bons du Trésor	34.575	5,3	47.987	7,3	A vue	11.839	1,8	11.564	1,8
(b) Placements divers	38.001	5,8	37.982	5,8	3° Autres déposants				
	228.845		227.574		A vue	783	0,1	923	0,1
VII. Autres actifs :					V. Dépôts à vue (or)	7.578	1,2	7.578	1,2
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés (comme ci-contre)	4.257	0,7	4.352	0,7	VI. Postes divers :				
2° Autres postes	2.883	0,4	2.969	0,4	1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	4.257	0,7	4.352	0,7
	7.140		7.321		2° Autres postes	60.087	9,1	61.590	9,4
						64.344		65.942	
TOTAUX	654.888	100,0	653.594	100,0	TOTAUX	654.888	100,0	653.594	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustée ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1932 Moyenne annuelle .	79.622.641	4.521.359	3.648.298	296.897	4.358.414	2.739.843	82.125.566	26.564.962	73,26
1933 Moyenne annuelle .	80.928.658	1.859.985	3.045.382	241.578	1.356.542	2.726.657	83.018.230	20.176.625	78,42
1932 Décembre 9	83.343.870	3.155.091	2.053.133	260.832	1.410.484	2.551.558	82.482.068	24.458.618	77,93
1933 Janvier 6	82.759.917	2.942.769	2.556.525	262.181	1.280.162	2.613.652	84.406.694	21.905.592	77,85
Février 3	81.893.917	2.930.765	2.514.996	262.511	1.278.951	2.023.779	84.561.600	20.670.257	77,82
Mars 3	81.111.281	2.454.341	2.875.758	261.578	1.833.967	2.661.848	85.477.042	19.411.094	77,33
Avril 7	80.412.063	2.353.309	3.188.853	249.899	2.050.963	2.708.737	85.359.989	18.986.652	77,06
Mai 5	80.907.108	2.463.469	2.915.691	251.991	1.162.203	2.705.062	84.798.085	18.938.826	77,99
Juin 9	81.105.942	2.534.090	2.785.289	240.347	1.448.470	2.708.698	83.780.762	20.047.099	78,12
Juillet 7	81.264.492	2.572.952	2.705.656	229.513	1.641.589	2.702.209	83.906.509	20.111.920	78,13
Août 4	82.081.166	2.144.468	2.709.280	230.305	1.307.873	2.730.675	82.857.875	21.012.150	79,02
Septembre 8	82.269.648	1.290.483	2.731.530	230.031	1.183.734	2.735.706	82.036.811	21.178.490	79,71
Octobre 6	82.037.443	1.286.058	2.714.030	229.949	1.179.034	2.862.085	82.547.180	20.311.524	79,76
Novembre 9	80.018.476	457.766	3.329.679	230.495	1.097.402	2.835.164	81.526.357	18.998.885	79,60
Décembre 8	77.079.038	36.830	3.725.533	233.174	1.027.945	2.898.829	80.903.947	16.519.083	79,12
1934 Janvier 5	77.240.542	14.705	4.155.210	234.886	971.114	2.980.390	82.247.196	15.626.365	78,92
Février 9	74.882.707	14.040	4.978.684	233.331	1.019.267	3.003.675	81.392.539	14.870.682	77,79

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 9 février 1934.
précédent : 2 ½ % depuis le 10 octobre 1931.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitaire)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1932 Moyenne annuelle .	988.356	51.682	78.072	90.853	455	989.702	235.804	181	80,64
1933 Moyenne annuelle .	917.900	37.817	40.814	107.341	1.369	936.068	186.027	114	81,79
1932 Décembre 5	1.053.683	40.413	71.321	74.870	—	981.448	278.928	29	83,60
1933 Janvier 9	1.057.320	39.016	71.321	72.527	—	964.883	294.944	184	83,91
Février 6	1.053.064	34.725	73.425	71.201	—	951.138	300.982	23	84,10
Mars 6	1.034.299	32.911	73.427	73.924	2.113	973.543	259.248	110	83,89
Avril 10	977.856	37.511	73.215	71.710	—	971.637	204.218	210	83,15
Mai 8	880.840	39.875	73.376	87.224	9.358	973.239	132.978	49	79,62
Juin 6	857.356	49.123	73.289	78.518	—	958.950	113.820	211	79,90
Juillet 10	759.883	53.700	32.464	134.643	76	936.365	61.466	24	76,15
Août 7	809.277	37.413	11.139	111.930	—	917.905	91.548	69	80,16
Septembre 4	850.236	32.068	1.249	145.519	—	928.448	112.402	53	81,69
Octobre 9	898.630	28.780	1.572	143.796	—	917.209	171.182	58	82,56
Novembre 6	922.231	29.293	1.572	143.396	—	919.180	193.009	36	82,92
Décembre 4	946.150	30.983	1.437	142.275	—	925.517	211.167	27	83,24
1934 Janvier 8	949.339	29.376	1.402	142.660	—	914.666	222.613	45	83,47
Février 5	918.476	28.146	1.402	145.905	—	905.829	202.448	163	82,86

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ % depuis le 19 septembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 15 août 1933.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1932 Moyenne annuelle.	130.390	783	64.043	12.842	26.190	103.075	359.495	131.783	35,4
1933 Moyenne annuelle.	176.617	1.079	79.589	11.816	14.121	105.526	371.218	157.374	44,5
1932 Décembre 7	139.422	967	65.844	11.807	17.725	115.376	365.662	147.229	33,7
1933 Janvier 4	119.792	774	102.082	45.990	17.862	165.934	362.599	180.872	18,2
Février 8	127.207	727	90.308	12.147	17.125	119.580	357.380	146.971	30,9
Mars 8	159.954	747	78.705	11.761	17.483	107.949	363.327	162.090	44,6
Avril 5	176.533	828	82.980	11.649	15.517	110.146	371.670	158.182	41,5
Mai 10	185.988	921	62.216	11.613	11.286	85.115	372.510	141.747	52,4
Juin 7	186.049	1.089	76.259	11.073	10.758	98.120	378.463	149.570	46,3
Juillet 5	189.095	1.260	75.726	16.353	12.176	104.255	378.772	158.392	45,5
Août 9	190.162	1.367	88.296	11.036	12.375	111.707	384.975	160.106	41,5
Septembre 6	190.285	1.374	83.536	9.695	12.423	105.654	375.226	163.856	49,6
Octobre 4	190.376	1.400	81.127	11.056	11.860	104.043	373.712	164.456	47,4
Novembre 8	190.538	1.274	72.788	8.466	14.611	95.865	373.335	156.615	50,1
Décembre 6	190.638	1.137	78.017	8.496	13.658	100.171	374.881	169.184	48,3
1934 Janvier 10	190.819	879	91.177	8.308	13.866	113.351	373.196	173.785	45,1
Février 7	190.903	884	69.541	8.417	11.447	89.405	368.185	154.850	53,9

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2,50 %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Valeurs servant de couverture addition-nelle	Porte-feuille-effets	Avances sur nantis-sements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1932 Moyenne annuelle	838.704	135.280	212.456	—	3.013.194	144.416	19.196	3.843.848	389.178	23,01
1933 Moyenne annuelle	457.067	72.633	243.394	—	2.884.759	98.794	20.281	3.372.710	306.128	14,20
1932 Décembre 7	804.069	113.931	203.052	—	2.688.113	101.124	29.100	3.438.962	352.708	24,21
1933 Janvier 7	805.232	115.125	241.404	—	2.524.262	71.950	10.760	3.373.981	338.495	24,79
Février 7	822.288	97.907	260.163	—	2.392.827	79.396	18.010	3.242.218	315.557	25,86
Mars 7	749.657	100.633	218.293	—	2.505.886	85.813	36.550	3.293.275	336.200	23,43
Avril 7	645.761	109.640	200.226	—	2.831.117	72.719	28.210	3.432.508	321.877	20,12
Mai 8	400.799	99.395	221.006	—	3.005.475	71.770	14.700	3.409.869	359.909	13,27
Juin 7	351.241	84.408	238.658	—	3.059.310	74.435	65.020	3.372.600	375.568	11,62
Juillet 7	194.056	86.066	229.531	—	3.180.920	84.093	4.330	3.392.172	359.714	7,47
Août 7	260.175	75.622	223.901	—	3.060.934	85.874	6.660	3.377.997	331.477	9,05
Septembre 7	325.442	71.119	214.636	—	3.107.652	88.707	18.220	3.420.431	378.356	10,44
Octobre 7	378.051	30.884	180.748	—	3.214.587	61.714	23.010	3.472.856	398.995	10,56
Novembre 7	396.476	18.569	208.050	28.000	3.076.730	75.744	18.310	3.438.716	389.235	10,84
Décembre 7	397.752	5.838	208.852	208.875	2.957.634	75.873	45.840	3.455.858	414.272	10,43
1934 Janvier 6	389.190	10.455	236.961	269.415	2.966.695	62.677	5.340	3.466.129	495.661	10,09
Février 7	354.483	9.154	268.715	312.190	2.811.495	71.597	18.100	3.332.160	528.097	9,42

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 23 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 26 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nan- tisements	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1932 Moyenne annuelle.....	2.544.266	78.656	22.769	46.190	9.742	1.511.938	1.185.897	97,22
1933 Moyenne annuelle.....	2.120.918	19.094	20.133	54.178	12.150	1.444.461	796.506	95,50
1932 Décembre.....7	2.552.751	37.080	15.971	42.917	7.837	1.515.978	1.142.109	97,43
1933 Janvier.....7	2.471.190	85.781	18.392	44.588	12.040	1.536.929	1.099.981	96,97
Février.....7	2.517.726	43.192	15.622	37.653	12.203	1.467.065	1.170.372	97,10
Mars.....7	2.566.109	12.121	12.613	38.940	11.913	1.503.307	1.138.295	97,60
Avril.....7	2.533.723	5.020	11.019	40.052	12.534	1.544.985	1.057.197	97,56
Mai.....6	2.332.075	930	11.809	43.766	11.307	1.524.546	886.637	96,76
Juin.....7	2.024.378	3.089	13.370	46.924	11.678	1.477.682	644.021	95,56
Juillet.....7	1.817.704	1.853	17.556	59.386	12.815	1.435.335	491.545	94,43
Août.....7	1.819.556	5.122	17.326	70.974	10.247	1.398.907	543.455	93,94
Septembre.....7	1.819.561	8.066	22.494	70.472	9.875	1.372.788	573.568	93,90
Octobre.....7	1.858.354	21.190	27.642	59.676	10.945	1.385.686	607.353	94,31
Novembre.....7	1.941.822	23.276	25.710	59.743	9.389	1.378.755	699.073	94,57
Décembre.....7	1.998.095	15.254	26.466	74.008	9.396	1.417.170	748.404	92,97
1934 Janvier.....6	1.998.070	17.455	34.092	87.684	12.745	1.436.272	725.779	93,22
Février.....7	1.998.660	23.001	29.368	67.776	10.053	1.359.765	777.809	94,58

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 22 janvier 1931.
précédent : 2 ½ %, depuis le 10 juillet 1930.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en % (1)
1932 Moyenne annuelle.....	530.281	48.559	111.102	624.677	115.249	1.064.475	187.126	42,37
1933 Moyenne annuelle.....	483.914	—	(1) 86.741	616.972	96.212	993.485	180.663	41,25
1932 Décembre.....10	500.925	35.784	101.876	549.687	95.673	984.662	189.502	42,66
1933 Janvier.....10	502.306	40.870	86.050	549.260	102.649	987.183	213.095	42,56
Février.....10	512.166	27.048	75.189	522.766	100.755	978.504	173.357	44,46
Mars.....10	513.482	24.061	62.027	540.517	100.926	1.005.686	146.697	44,56
Avril.....10	490.718	—	98.788	596.286	103.293	1.017.966	148.389	42,07
Mai.....10	482.039	—	73.220	617.385	101.734	1.015.514	161.466	40,96
Juin.....10	472.369	—	87.482	624.134	102.702	999.352	145.428	41,26
Juillet.....10	472.651	—	86.123	615.929	98.988	1.021.366	152.902	40,25
Août.....10	472.882	—	81.481	615.762	101.774	1.001.890	161.784	40,64
Septembre.....10	473.310	—	80.227	634.289	101.680	1.000.264	172.334	40,36
Octobre.....10	473.629	—	79.323	670.122	85.288	1.004.735	181.850	39,88
Novembre.....10	474.166	—	90.017	682.012	76.806	995.808	233.355	38,58
Décembre.....10	474.387	—	85.996	665.759	75.913	987.180	224.679	39,15
1934 Janvier.....10	476.412	—	86.941	661.100	58.700	957.414	259.566	39,15
Février.....10	478.107	—	76.868	627.511	57.073	935.378	248.512	40,38

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 26 octobre 1933.
précédent : 6 % depuis le 21 octobre 1932.

(1) Depuis le 31 mars 1933, la couverture de la circulation est constituée uniquement par de l'or. Avant cette date, des devises étrangères étaient également comprises dans la couverture.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	Réserve « or »	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et particuliers)	Rapport du total des réserves aux engagements à vue %
1932 Moyenne annuelle.....	2.890.890	199.400	514.008	68.677	1.468.289	2.684.714	2.220.623	63,0
1933 Moyenne annuelle.....	3.431.006	226.314	279.179	81.846	2.061.831	3.139.467	2.553.493	64,3
1932 Novembre..... 9	3.009.645	185.967	310.953	34.002	1.850.697	2.715.299	2.404.468	62,4
Décembre..... 7	3.078.063	185.054	298.618	33.717	1.850.677	2.723.666	2.466.816	62,9
1933 Janvier..... 4	3.173.356	179.928	261.102	32.617	1.850.910	2.717.656	2.587.376	63,0
Février..... 8	3.247.124	195.227	262.640	31.338	1.783.912	2.773.192	2.499.670	65,3
Mars..... 8	2.683.539	125.432	1.413.936	417.289	1.880.794	4.215.006	(1)1.951.222	45,6
Avril..... 5	3.278.837	209.585	436.177	285.973	1.837.368	3.644.137	2.196.055	59,7
Mai..... 3	3.435.570	218.764	400.102	144.152	1.837.278	3.305.369	2.360.101	63,5
Juin..... 7	3.521.985	290.192	276.665	11.411	1.911.603	3.163.689	2.432.615	68,1
Juillet..... 5	3.549.092	255.459	181.803	23.084	1.995.258	3.115.331	2.450.724	68,4
Août..... 9	3.577.787	248.833	156.268	7.630	2.048.280	2.999.245	2.595.598	68,4
Septembre..... 6	3.588.381	221.136	144.793	6.974	2.166.371	3.010.949	2.673.046	67,0
Octobre..... 4	3.591.785	219.232	122.984	7.195	2.309.216	2.909.389	2.780.150	65,9
Novembre..... 8	3.578.289	214.007	112.261	6.737	2.430.101	2.982.997	2.829.124	65,2
Décembre..... 6	3.572.861	206.530	115.561	61.284	2.431.057	3.042.725	2.815.440	64,5
1934 Janvier..... 3	3.568.911	226.799	106.119	121.062	2.431.910	3.071.762	2.877.872	63,8
Février (*)..... 7	3.776.550					2.946.230	2.962.540	63,9

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.
précédent : 2 %, depuis le 20 octobre 1933.

(1) A partir du 8 mars 1933, ce poste comprend les « Special deposits » (member banks et nonmember banks).

(*) Chiffres provisoires.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (milliers de Lit.).

DATES	Encaisse or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissém.	Comptes courants détiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1932 Moyenne annuelle	5.705.706	1.506.556	4.664.442	1.117.929	122.211	13.460.319	372.512	1.366.760	47,45
1933 Moyenne annuelle	6.669.741	557.058	4.628.868	589.646	58.817	13.078.286	329.630	1.790.399	48,84
1932 Novembre..... 10	5.814.633	1.407.848	4.985.069	1.350.208	110.623	13.578.786	307.410	966.461	48,63
Décembre..... 10	5.829.896	1.351.880	4.872.761	1.081.426	91.133	13.422.771	324.000	1.059.428	48,51
1933 Janvier..... 10	5.843.355	1.305.729	5.178.966	732.712	71.628	13.580.792	404.122	1.309.918	46,74
Février..... 10	5.865.163	1.303.604	4.992.018	485.039	55.972	13.350.709	279.365	1.706.600	46,74
Mars..... 10	6.225.386	912.345	5.013.468	686.698	58.314	12.913.599	365.515	1.333.951	49,05
Avril..... 10	6.313.601	799.694	4.843.955	579.445	69.488	13.019.255	305.959	1.133.951	49,20
Mai..... 10	6.528.244	534.718	4.743.623	699.086	64.119	12.860.298	280.121	1.259.534	49,05
Juin..... 10	6.716.821	358.369	4.627.096	495.348	44.038	12.840.781	256.573	1.345.108	48,99
Juillet..... 10	6.788.027	329.102	4.638.414	469.767	42.068	13.204.736	341.080	1.516.413	47,25
Août..... 10	7.013.426	335.924	4.579.026	395.027	36.471	13.250.168	342.639	1.566.822	48,48
Septembre..... 10	7.035.879	301.898	4.549.476	460.083	41.369	13.194.001	266.137	1.384.658	49,43
Octobre..... 10	7.048.029	303.359	4.470.719	455.771	47.907	13.207.738	280.134	1.307.000	19,69
Novembre..... 10	7.060.297	305.538	4.402.780	562.616	55.173	13.104.956	299.598	1.314.835	50,04
Décembre..... 10	7.085.474	311.085	4.117.472	488.757	44.465	13.000.666	265.801	1.438.151	50,30
1934 Janvier..... 10	7.093.824	303.415	3.650.474	467.960	56.830	13.179.756	324.645	1.444.642	49,48

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 11 décembre 1933.
précédent : 3,50 %, depuis le 4 septembre 1933.